



---

## L'OFFRE MÉDICALE EN BRETAGNE

---

SITUATION MARS 2011

Rédigé par :

Direction de la Stratégie, de l'Evaluation et de la Performance  
Département Statistiques, Observation et Etudes  
Christelle Diodat

## SOMMAIRE

I.	UNE ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS A GLOBALISER .....	4
II.	LES SOURCES DE DONNEES .....	4
II.1.	Le RPPS, un outil bientôt incontournable .....	4
II.2.	En attendant le RPPS, constitution d'une base temporaire .....	4
II.3.	Sources et biais de la base DEMOPS .....	7
II.3.1.	Recensement des médecins exerçant ou ayant exercé en Bretagne .....	7
II.3.2.	Identification des activités libérales .....	7
II.3.3.	Identification des activités salariées en établissement de santé public .....	8
II.3.4.	Identification des autres activités salariées .....	8
II.3.5.	Comparaison DEMOPS / CNOM .....	10
III.	RESULTATS DU RECENSEMENT .....	11
III.1.	Anatomie et cytologie pathologiques .....	12
III.2.	Anesthésie réanimation .....	13
III.3.	Biologie médicale .....	14
III.4.	Cardiologie et maladies vasculaires .....	15
III.5.	Chirurgie générale .....	16
III.6.	Chirurgie infantile .....	17
III.7.	Chirurgie maxillo-faciale .....	18
III.8.	Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie .....	19
III.9.	Chirurgie orthopédique et traumatologique .....	20
III.10.	Chirurgie plastique reconstructrice .....	21
III.11.	Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire .....	22
III.12.	Chirurgie urologique .....	23
III.13.	Chirurgie vasculaire .....	24
III.14.	Chirurgie viscérale et digestive .....	25
III.15.	Dermatologie et vénéréologie .....	26
III.16.	Endocrinologie et métabolisme .....	27
III.17.	Gastro-entérologie et hépatologie .....	28
III.18.	Gynécologie médicale et/ou obstétrique .....	29
III.19.	Génétique médicale .....	30
III.20.	Gériatrie .....	31
III.21.	Hématologie (toutes options confondues) .....	32
III.22.	Médecine interne .....	33
III.23.	Médecine nucléaire .....	34
III.24.	Médecine physique et de réadaptation .....	35
III.25.	Neuro-psychiatrie .....	36
III.26.	Neurochirurgie .....	37
III.27.	Neurologie .....	38
III.28.	Néphrologie .....	39
III.29.	ORL .....	40
III.30.	ORL et chirurgie cervico-faciale .....	41
III.31.	Oncologie (option médicale) .....	42
III.32.	Ophtalmologie .....	43
III.33.	Pneumologie .....	44
III.34.	Psychiatrie .....	45
III.35.	Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent .....	46
III.36.	Pédiatrie .....	47
III.37.	Radiodiagnostic .....	48
III.38.	Radiothérapie et onco-radiothérapie .....	49
III.39.	Rhumatologie .....	50
III.40.	Réanimation médicale .....	51
III.41.	Stomatologie .....	52

IV.	ANNEXES.....	53
IV.1.	Les formalités administratives à remplir par le professionnel avant d'exercer.....	53
IV.1.1.	Inscription au Tableau de l'Ordre .....	53
IV.1.2.	Inscription à la Délégation Territoriale de l'ARS (DT-ARS) .....	53
IV.1.3.	Inscription à l'URSSAF .....	53
IV.1.4.	Inscription à la Caisse Autonome de Retraite .....	53
IV.1.5.	Inscription à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie .....	53
IV.1.6.	La délivrance de la Carte de Professionnel de Santé (CPS) .....	54
IV.1.7.	Changement des formalités administratives avec la création du RPPS .....	54
IV.2.	L'offre libérale de soins de premiers recours (exemple).....	55
IV.3.	Liste des structures par territoire de santé .....	57
IV.4.	Les différents secteurs conventionnels.....	61
IV.5.	Les différents statuts hospitaliers .....	62

## I. UNE ORGANISATION DE L'OFFRE DE SOINS A GLOBALISER

---

La création des ARS s'accompagne d'une unification et d'une territorialisation des politiques de santé. Outre le champ de la Santé Publique, l'agence intervient également sur l'organisation de l'offre de soins, qu'elle concerne les professionnels, les établissements de santé ou les structures d'accueil médico-sociales. La définition de territoires de santé doit également permettre d'adapter la politique nationale et régionale aux spécificités et aux besoins locaux.

Il est donc nécessaire de disposer, au sein de l'agence, « d'une base de données exhaustive qui caractérise les médecins exerçant en région Bretagne sur les champs du sanitaire, de l'ambulatoire et du médico-social »<sup>1</sup>.

## II. LES SOURCES DE DONNEES

---

### II.1. Le RPPS, un outil bientôt incontournable

Le Répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) vise à rassembler et partager les informations concernant l'ensemble des professionnels de santé en un répertoire de référence unique. A chaque professionnel est assigné un identifiant à onze chiffres, unique, pérenne et « non significatif » (ne comportant aucune information d'âge ou de localisation). Le numéro RPPS a été distribué en juillet 2008 aux 250 000 médecins. L'inscription unique du Professionnel de santé auprès de son Ordre a été mise en place début 2010 pour les pharmaciens. Les autres professions à ordre (médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes) s'engageront progressivement dans cette nouvelle organisation.

Le RPPS est donc un outil incontournable pour l'analyse de la démographie médicale. Néanmoins, son déploiement tardif au niveau des médecins nous contraint à envisager une solution temporaire, la base de données DEMOPS.

### II.2. En attendant le RPPS, constitution d'une base temporaire

Afin de disposer d'une photographie de l'ensemble des professionnels de santé exerçant en Bretagne, des travaux préliminaires ont été menés pour dresser un bilan des sources de données existantes (contenu, fiabilité des données, périodicité de mises à jour, ...), prioriser l'information à intégrer et proposer une architecture de bases de données (cf. Figure 1 et Annexe 1).

Les différentes sources de données sont :

- le **fichier ADELI**, qui permet de recenser tous les médecins qui sont tenus de faire enregistrer leur diplôme auprès de la DT-ARS (anciennement DDASS) de leur département,
- le **fichier national des professions de santé (FNPS) de l'Assurance Maladie**, qui permet de recenser tous les médecins qui exercent, ou qui ont exercé, une activité libérale.
- le **fichier SIGMED-enrichi** qui est l'union de SIGMED et du suivi des contractuels réalisés par le département "Professions médicales" de l'ARS Bretagne. Cette base permet de recenser

---

<sup>1</sup> Lettre de mission de la Direction générale et adressée à Arnaud Ganne, portant sur la création d'une base de données exhaustive des médecins exerçant en Bretagne

l'ensemble du personnel médical (y compris dentistes et pharmaciens sauf hospitalo-universitaire) des établissements publics de santé.

- Le Système d'information et de gestion des personnels médicaux (SIGMED) permet de recenser, pour les établissements publics de santé, les postes de praticiens hospitaliers et les postes d'assistants. Ne sont pas concernés les autres contractuels, les hospitalo-universitaires et les attachés.
- le fichier des contractuels, mis à jour quotidiennement par le département « Professions médicales » permet de recenser, toujours pour les établissements publics de santé, les contractuels n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant. Ne sont pas concernés les hospitalo-universitaires et les attachés.

Une validation de ce recensement auprès des établissements concernés, doit permettre de lister également les médecins attachés. Seuls les médecins hospitalo-universitaires ne sont pas recensés dans SIGMED-enrichi.

- [l'annuaire en ligne du Conseil national de l'ordre des médecins \(CNOM\)](#) qui offre une information sur les médecins en situation régulière d'exercice.

La recherche manuelle sur l'annuaire en ligne du CNOM, gage d'une couverture quasi complète de la population des médecins, est fastidieuse et chronophage. Certaines disciplines n'ont donc pas pu être traitées ; la médecine générale, la santé publique, la médecine du travail.

Des fiches (cf. Annexe 2) ont été réalisées en parallèle pour permettre d'appréhender l'offre libérale de soins de premier recours sur un territoire donné (canton, pays, territoire de santé, ...) et de les comparer au niveau régional. Deux sources d'information ont été mobilisées : l'INSEE pour les données de démographie générale de la population et l'Assurance Maladie pour les données relatives à l'offre libérale et à la consommation de soins de ville.

Depuis le 9 mai, les fichiers des conseils de l'ordre des médecins alimentent le RPPS. Il s'agit d'un test "grandeur nature" qui permettra de savoir si l'organisation des conseils départementaux, futurs guichets uniques de l'inscription administrative des médecins, est en place pour alimenter quotidiennement le RPPS.

Outre l'identification du médecin, ses diplômes et ses coordonnées de correspondance (informations relevées au moment de l'attribution du numéro RPPS), le basculement des fichiers de l'Ordre des médecins permet de mettre à jour ces informations et de renseigner les champs qui concernent l'activité du médecin.

Jusqu'à septembre 2011 (date prévue de la publication de l'arrêté rendant effectif la simplification administrative), l'enregistrement de l'inscription d'un médecin est doublonné : le médecin continue de s'inscrire :

- auprès de son ordre ; cette inscription sera désormais prise en compte dans le RPPS,
- auprès de la DT-ARS ; cette inscription continue d'être enregistrée dans ADELI.

Dès la parution de l'arrêté, seul l'inscription auprès de l'ordre sera nécessaire. Avant cette publication, l'information contenue dans le RPPS ne prévaut pas sur ADELI qui reste la source opposable.

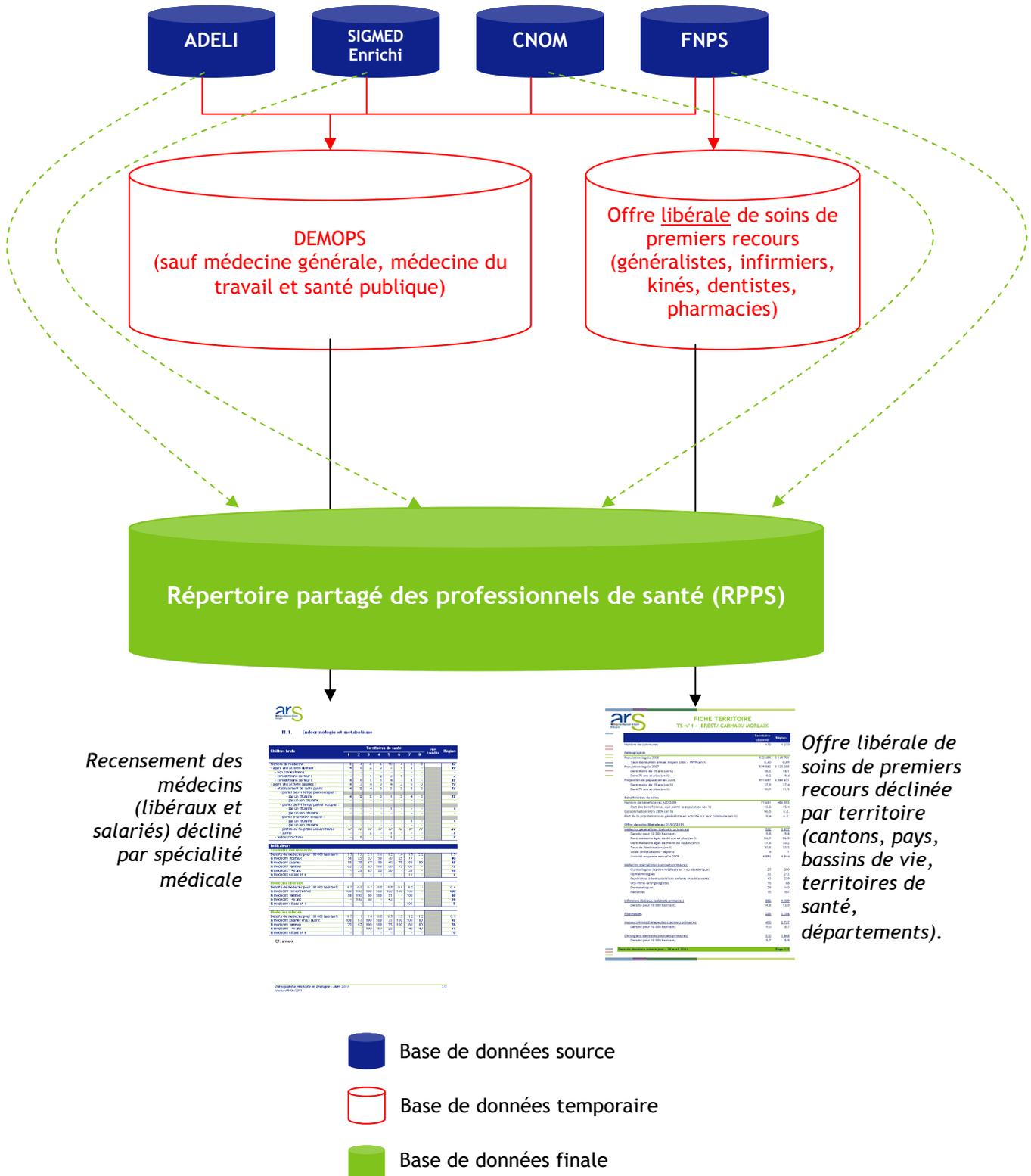


Figure 1 : Sources des données et tableaux de résultats relatifs à la démographie médicale

### II.3. Sources et biais de la base DEMOPS

L'alimentation de la base de données s'appuie sur la mise en cohérence de plusieurs sources existantes (cf. Figure 2).

Le croisement de ces différentes sources de données est possible dès lors qu'un champ commun existe entre toutes ces sources, c'est pourquoi un temps de travail non négligeable a été consacré à l'affectation du numéro RPPS à chaque médecin recensé dans les différentes extractions décrites ci-dessous.

#### II.3.1. Recensement des médecins exerçant ou ayant exercé en Bretagne

##### Sources :

- Une extraction du RPPS en date du 28/03/2011 qui a permis de recenser les médecins enregistrés auprès des Conseils départementaux de l'ordre des médecins (CDOM) de Bretagne et qui ont reçu leur numéro RPPS.
- Une extraction du fichier ADELI en date du 21/10/2010.

##### Biais :

- Il est impossible de quantifier les médecins non pris en compte dans ces deux sources de données. L'extraction du RPPS se base sur les coordonnées de correspondance des médecins qui ne sont pas forcément mises à jour actuellement. Quant à ADELI, certains médecins ne déclarent pas leur cessation d'activité ou ne s'enregistrent pas auprès des DT-ARS (concerne surtout les médecins salariés).
- Afin de permettre une déclinaison du recensement selon la spécialité médicale, nous nous sommes appuyés sur le savoir-faire principal donné par le RPPS (qui correspond à la spécialité médicale enregistrée par l'ordre des médecins). Il existe, pour certaines spécialités, une différence non négligeable entre spécialité enregistrée par l'ordre des médecins et spécialité exercée réellement, notamment pour les disciplines chirurgicales.

#### II.3.2. Identification des activités libérales

Cette étape a consisté à identifier les médecins recensés au cours de la 1<sup>ère</sup> étape (cf. paragraphe II.3.1) qui exercent ou qui ont exercé en tant que médecins libéraux.

##### Source :

- Une extraction du Fichier national des professions de santé (FNPS) de l'Assurance Maladie en date du 01/03/2011.

##### Biais :

- Certains médecins ne déclarent pas ou très en retard leur cessation d'activité, que ce soit en cabinet principal ou secondaire.

### *II.3.3. Identification des activités salariées en établissement de santé public*

Cette étape a consisté à identifier les médecins recensés au cours de la 1<sup>ère</sup> étape (cf. paragraphe II.3.1) qui exercent dans un établissement de santé public (cf. annexe IV.3).

#### Source :

- Une extraction de SIGMED-Enrichi, en date du 01/03/2011. Le contenu de cette version enrichie a été validé par les établissements en Avril-Mai 2011.

#### Biais :

- Seuls les hospitalo-universitaires ne sont pas recensés.
- La validation du recensement du CH de Landerneau (territoire de santé n° 1) est partielle car la liste des médecins attachés n'a pu être fournie par les établissements concernés dans les délais impartis .

### *II.3.4. Identification des autres activités salariées*

Cette étape consiste à rechercher des informations sur la situation régulière d'activité des médecins recensés au cours de la 1<sup>ère</sup> étape (cf. paragraphe II.3.1) pour lesquels aucune information d'activité n'a été trouvée au cours des étapes 2 (cf. paragraphe II.3.2) et 3 (cf. paragraphe II.3.3).

#### Source :

- Annuaire en ligne du Conseil national de l'ordre des médecins

#### Biais :

- La médecine générale, la médecine du travail et la santé publique n'ont pas été traitées.
- Ne sont pas concernés les médecins pour lesquels on trouve une activité salariée dans un établissement public de santé ou une activité libérale.

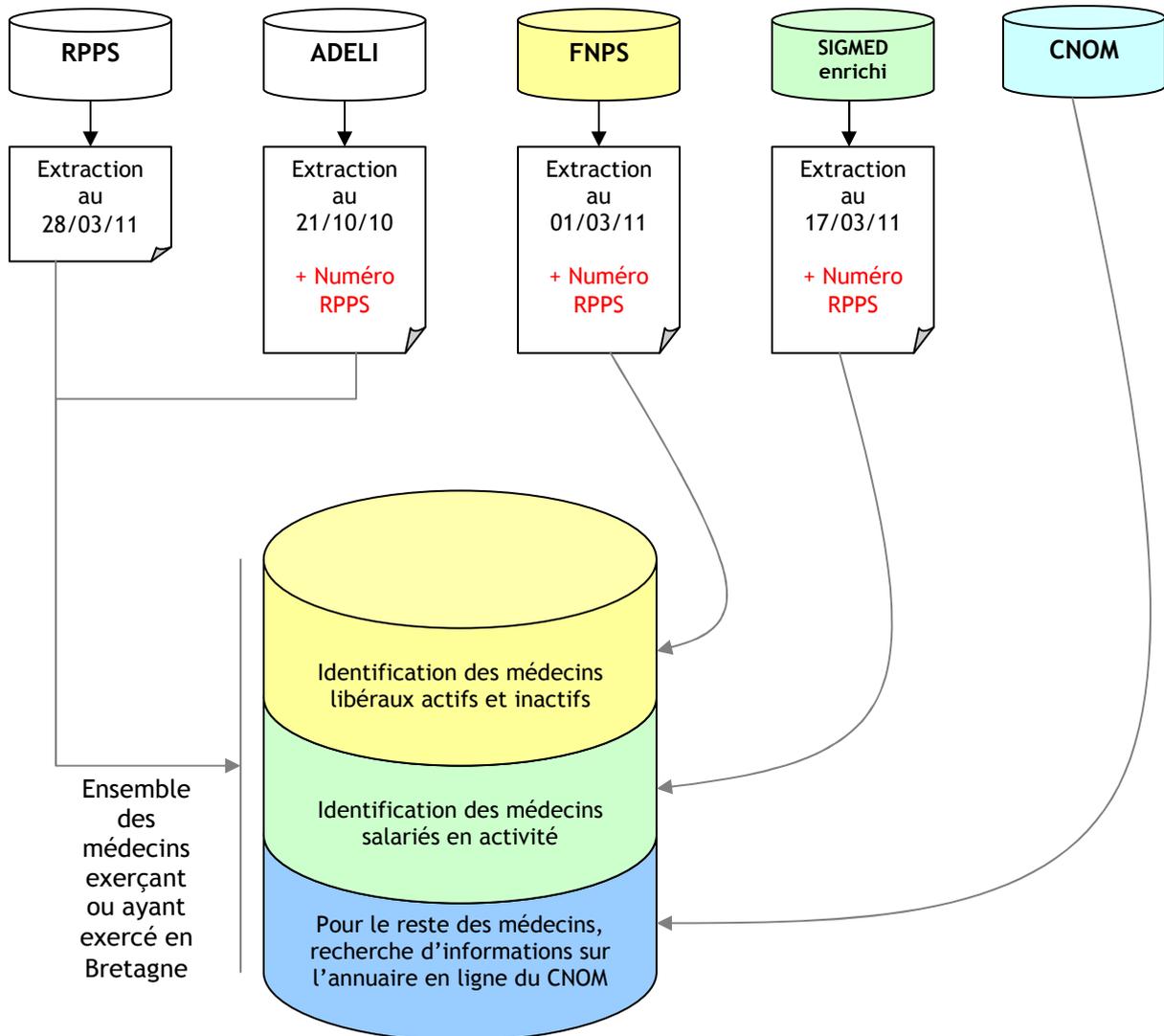


Figure 2 : Alimentation de la base de données DEMOPS

### II.3.5. Comparaison DEMOPS / CNOM

Nombre de médecins en Bretagne		
Source	Atlas de la démographie médicale - CNOM au 01/01/2011	DEMOPS au 01/03/2011
Anatomie et cytologie pathologiques	58	54
Anesthésie - réanimation	444	456
Biologie médicale	112	100
Cardiologie et maladies vasculaires	253	251
Chirurgie générale	128	108
Chirurgie infantile	12	12
Chirurgie maxillo-faciale	8	1
Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie	8	7
Chirurgie orthopédique et traumatologique	122	122
Chirurgie plastique reconstructrice	19	18
Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire	15	15
Chirurgie urologique	47	50
Chirurgie vasculaire	25	26
Chirurgie viscérale et digestive	50	49
Dermatologie et vénérologie	153	155
Endocrinologie et métabolisme	54	46
Gastro-entérologie et hépatologie	157	156
Gynécologie médicale et/ou obstétrique	296	290
Génétique médicale	6	4
Gériatrie	46	38
Hématologie (toutes options confondues)	20	19
Médecine interne	92	60
Médecine nucléaire	27	22
Médecine physique et de réadaptation	128	113
Neuro-psychiatrie	0	7
Neurochirurgie	12	8
Neurologie	80	76
Néphrologie	58	55
ORL	117	102
ORL et chirurgie cervico-faciale	2	7
Oncologie (option hématologie)	2	0
Oncologie (option médicale)	25	20
Oncologie (option radiothérapie)	33	32
Radiothérapie	1	32
Ophtalmologie	234	240
Pneumologie	140	127
Psychiatrie	544	535
Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent	21	25
Pédiatrie	275	272
Radiodiagnostic	308	315
Rhumatologie	122	107
Réanimation médicale	1	1
Stomatologie	18	19

### III. RESULTATS DU RECENSEMENT

---

Les résultats du recensement des médecins sont obtenus à partir de la base DEMOPS.

Pour rappel, cette base a pour objectif de couvrir l'offre médicale sur l'ensemble des champs (ambulatoire, hospitalier, structures médico-sociales).

La procédure d'alimentation de DEMOPS, bien qu'elle s'appuie sur des sources de données les plus fiables possibles, ne nous permet pas de garantir l'exhaustivité des données, c'est pourquoi ne nous pouvons arguer d'une précision à l'unité près. **DEMOPS doit être utilisée pour donner des ordres de grandeur** mais ne peut atteindre le niveau de précision des sources de données sur lesquelles s'appuie ce travail.

Certains indicateurs s'appuient sur l'âge du professionnel de santé, information personnelle qui doit être diffusée en respectant le caractère personnel de la donnée. Ainsi, les valeurs des indicateurs concernés ont été remplacées par le sigle « s. » dès lors qu'il est possible de déduire l'âge d'un médecin facilement identifiable.

#### Précautions particulières d'utilisation de ces données

La base de données DEMOPS a fait l'objet d'une déclaration CNIL, autorisant ce traitement par récépissé de déclaration 1476013 v 1 du 31/01/2011. La finalité principale de cette base est de : « DISPOSER D'UNE VUE ACTUALISEE DE LA DEMOGRAPHIE DES PROFESSIONNELS DE SANTE EXERCANT EN REGION BRETAGNE EN CREAT UNE BASE DE DONNEES EXHAUSTIVE QUI CARACTERISE LES PROFESSIONNELS EN EXERCICE SUR LES CHAMPS DU SANITAIRE DE L'AMBULATOIRE ET DU MEDICOSOCIAL ».

Cette déclaration va faire l'objet d'une publication légale sur le site internet de l'ARS grand public conformément aux obligations d'affichage.

En conséquence, l'ARS doit respecter un certain nombre de bonnes pratiques professionnelles tant sur la collecte, le traitement et la restitution de ces données et ce, en tout premier lieu, sur les données individuelles nominatives de base.

Toute liste diffusée ne doit pas être réutilisée si la finalité principale déclarée à la CNIL est différente.

Lorsqu'une interrogation de la base prévoit l'extraction de données personnelles (la date de naissance du médecin), les résultats individuels ne pourront pas être diffusés en externe (seule une agrégation des données pourra être transmise).

#### Quelques définitions :

- Le nombre de médecins est calculé de façon à dénombrer le nombre de médecins **distincts** par indicateur pour chaque territoire de santé et pour la région. Par exemple, le nombre de médecins libéraux est le nombre de médecins distincts ayant une activité libérale (qu'ils aient ou non une activité salariée en parallèle). Autre exemple, un médecin occupant un poste de PH dans deux établissements d'un même territoire de santé sera comptabilisé qu'une seule fois.
- La liste des structures selon leur catégorie (établissement public de santé ou autre) est donnée en Annexe 3.
- Les différents secteurs conventionnels des médecins libéraux sont décrits en Annexe 4.
- Les différents statuts hospitaliers des médecins salariés en établissements publics de santé sont décrits en Annexe 5.

#### Légende des tableaux :

- nr : non recensés
- s. : secret statistique

### III.1. Anatomie et cytologie pathologiques

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>5</b>		<b>2</b>	<b>54</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>5</b>			<b>36</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	4	3	4	4	12	4	5			36
- conventionné secteur II	0	0	0	0	0	0	0			0
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	4	3	4	4	12	4	5			36
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0			0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>19</b>
- établissement de santé public :	8	0	0	4	7	0	0			19
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	6	0	0	3	2	0	0			11
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0			0
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	2	0	0			2
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0			0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	1	0	0			1
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0			0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	1	1	0	0			2
- attachés	2	0	0	0	1	0	0			3
- autres structures	0	0	0	0	0	0	0			0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	2.0	1.0	1.4	2.2	2.0	1.6	1.2			1.7
% médecins libéraux	36	100	100	50	71	100	100			67
% médecins salariés	73	0	0	50	41	0	0			35
% médecins femmes	73	67	75	50	47	25	40			54
% médecins - 40 ans	0	33	0	0	12	0	20			7
% médecins 60 ans et +	9	0	0	13	12	25	40			15

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.7	1.0	1.4	1.1	1.4	1.6	1.2			1.1
% médecins conventionnés secteur I	100	100	100	100	100	100	100			100
% médecins femmes	50	67	75	50	42	25	40			47
% médecins - 40 ans	0	33	0	0	0	0	20			6
% médecins 60 ans et +	25	0	0	0	8	25	40			14

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100			100	100					100
% médecins femmes	75			50	43					58
% médecins - 40 ans	0			0	29					11
% médecins 60 ans et +	0			25	14					11

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.2. Anesthésie réanimation

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>86</b>	<b>35</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>144</b>	<b>25</b>	<b>55</b>	<b>11</b>		<b>18</b>	<b>456</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>18</b>	<b>6</b>			<b>138</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	23	10	4	12	44	9	17	6			125
- conventionné secteur II	3	1	3	3	0	2	1	0			13
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	26	11	7	15	44	11	18	6			138
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	12	0			12
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>60</b>	<b>24</b>	<b>34</b>	<b>26</b>	<b>102</b>	<b>14</b>	<b>38</b>	<b>6</b>			<b>304</b>
- établissement de santé public :	59	20	27	26	92	14	38	6			282
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire	47	17	22	23	78	12	29	4			232
- par un non titulaire*	9	2	1	3	6	1	2	2			26
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	2	0	0	0	0	0	2	0			4
- par un non titulaire*	1	0	0	0	0	0	0	0			1
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	0	1	0	0	3	0	0	0			4
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	1	0			1
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr			nr
- autres***	0	0	3	0	2	1	0	0			6
- attachés	0	0	1	0	3	0	4	0			8
- autres structures	1	4	7	0	10	0	0	0			22

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	15.9	11.7	14.2	11.1	16.9	9.9	13.5	7.9		14.5
% médecins libéraux	30	31	17	37	31	44	33	55		30
% médecins salariés	70	69	83	63	71	56	69	55		67
% médecins femmes	31	20	37	29	35	28	31	36		32
% médecins - 40 ans	19	26	29	17	27	8	16	9		21
% médecins 60 ans et +	24	14	20	20	23	16	29	27		23

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	4.8	3.7	2.4	4.1	5.2	4.3	4.4	4.3		4.4
% médecins conventionnés secteur I	88	91	57	80	100	82	94	100		91
% médecins femmes	4	9	29	0	16	18	11	50		13
% médecins - 40 ans	19	27	29	20	23	0	0	0		17
% médecins 60 ans et +	12	27	0	20	16	18	22	33		17

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	98	83	79	100	90	100	100	100		93
% médecins femmes	43	25	38	46	43	36	39	17		40
% médecins - 40 ans	18	25	29	15	28	14	24	17		24
% médecins 60 ans et +	30	8	24	19	26	14	32	17		25

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.3. Biologie médicale

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>23</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>2</b>		<b>4</b>	<b>100</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>12</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>			<b>47</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	12	3	3	7	13	2	5	2			47
- conventionné secteur II	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	12	3	3	7	13	2	5	2			47
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>			<b>49</b>
- établissement de santé public :	5	2	3	1	10	1	2	0			24
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire	3	2	3	0	7	1	2	0			18
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	1	0	0	0	2	0	0	0			3
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- par un non titulaire**	0	0	0	1	0	0	0	0			1
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr			nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- attachés	1	0	0	0	1	0	0	0			2
- autres structures	6	5	2	4	7	0	1	0			25

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	4.2	3.4	2.8	3.2	3.5	1.2	2.0	1.4		3.2
% médecins libéraux	52	30	38	58	43	67	63	100		47
% médecins salariés	48	70	63	42	57	33	38	0		49
% médecins femmes	52	50	13	42	57	33	63	50		51
% médecins - 40 ans	17	0	38	25	17	0	0	50		19
% médecins 60 ans et +	9	10	13	0	3	33	25	50		9

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	2.2	1.0	1.0	1.9	1.5	0.8	1.2	1.4		1.5
% médecins conventionnés secteur I	100	100	100	100	100	100	100	100		100
% médecins femmes	33	67	0	29	31	0	60	50		34
% médecins - 40 ans	25	0	33	0	15	0	0	50		15
% médecins 60 ans et +	17	0	33	0	0	50	40	50		15

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	45	29	60	20	59	100	67			49
% médecins femmes	73	43	20	60	76	100	67			63
% médecins - 40 ans	9	0	40	60	18	s.	0			18
% médecins 60 ans et +	0	14	0	0	6	s.	0			4

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.4. Cardiologie et maladies vasculaires

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>48</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>66</b>	<b>24</b>	<b>35</b>	<b>8</b>		<b>251</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>43</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>6</b>		<b>168</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	31	15	18	19	42	13	22	6		163
- conventionné secteur II	2	0	0	0	1	1	1	0		5
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	33	15	17	19	42	14	23	5		168
- cabinet secondaire	0	2	2	0	1	0	0	1		6
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>37</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>4</b>		<b>154</b>
- établissement de santé public :	30	15	11	13	32	18	20	4		142
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	10	8	7	10	13	10	11	2		71
- par un non titulaire*	1	0	0	0	2	0	4	0		7
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	5	2	0	0	0	1	2	1		11
- par un non titulaire*	0	0	0	1	0	0	2	0		3
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	1	1	0	0	1	1		4
- par un non titulaire**	1	0	0	0	1	0	0	0		2
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	1	0	1	1	2	0	0		5
- attachés	13	4	3	0	15	5	0	0		40
- autres structures	3	1	0	0	5	2	0	0		12

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	8.8	7.4	8.3	7.3	7.7	9.5	8.6	5.8		8.0
% médecins libéraux	69	68	75	70	65	58	66	75		67
% médecins salariés	69	73	46	48	56	83	57	50		61
% médecins femmes	21	23	17	26	24	8	29	13		22
% médecins - 40 ans	10	14	13	26	21	4	31	0		17
% médecins 60 ans et +	21	14	17	19	9	17	9	25		15

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	6.1	5.0	6.2	5.1	5.0	5.5	5.7	4.3		5.3
% médecins conventionnés secteur I	94	100	100	100	98	93	96	100		97
% médecins femmes	15	13	17	21	16	0	30	17		17
% médecins - 40 ans	9	7	11	11	14	0	22	0		10
% médecins 60 ans et +	24	20	22	21	7	21	9	33		17

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	91	94	100	100	86	90	100	100		92
% médecins femmes	24	31	9	23	30	10	20	0		23
% médecins - 40 ans	12	13	9	38	27	5	40	0		20
% médecins 60 ans et +	9	6	0	8	8	15	10	0		8

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.5. Chirurgie générale

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>23</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>3</b>		<b>108</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>2</b>		<b>55</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	9	7	2	2	5	1	1	2		29
- conventionné secteur II	4	0	1	4	7	5	6	0		26
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	13	7	2	6	12	6	7	2		55
- cabinet secondaire	0	0	1	0	0	1	0	0		2
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>1</b>		<b>64</b>
- établissement de santé public :	13	7	6	7	14	6	8	1		61
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	10	5	5	6	8	0	6	1		41
- par un non titulaire*	1	2	0	1	1	1	0	0		6
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	1	0		1
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	2	0	0	0		2
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	1	0	0	0	2	0	1	0		4
- attachés	1	0	1	0	1	5	0	0		8
- autres structures	0	1	0	0	2	0	0	0		3

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	4.2	4.7	2.4	3.5	3.1	3.2	3.7	2.2		3.4
% médecins libéraux	57	50	43	46	46	75	47	67		51
% médecins salariés	57	57	86	54	62	75	53	33		59
% médecins femmes	9	0	14	0	8	13	20	0		7
% médecins - 40 ans	13	14	0	8	19	38	7	0		13
% médecins 60 ans et +	57	14	43	38	31	25	20	33		34

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	2.4	2.3	1.0	1.6	1.4	2.4	1.7	1.4		1.7
% médecins conventionnés secteur I	69	100	67	33	42	17	14	100		53
% médecins femmes	0	0	0	0	0	17	14	0		4
% médecins - 40 ans	8	0	0	0	8	33	0	0		7
% médecins 60 ans et +	46	29	67	17	58	33	29	50		42

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	88	100	100	88	100	100	100		95
% médecins femmes	15	0	17	0	13	0	25	0		9
% médecins - 40 ans	15	25	0	14	25	33	13	s.		17
% médecins 60 ans et +	69	0	50	57	13	17	13	s.		31

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.6. Chirurgie infantile

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>4</b>				<b>5</b>		<b>3</b>			<b>12</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>0</b>				<b>5</b>		<b>0</b>			<b>5</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0				0		0			0
- conventionné secteur I	0				5		0			5
- conventionné secteur II	0				0		0			0
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	0				5		0			5
- cabinet secondaire	0				0		0			0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>4</b>				<b>3</b>		<b>3</b>			<b>10</b>
- établissement de santé public :	<b>4</b>				<b>3</b>		<b>3</b>			<b>10</b>
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	2				3		3			8
- par un non titulaire*	0				0		0			0
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0				0		0			0
- par un non titulaire*	0				0		0			0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0				0		0			0
- par un non titulaire**	0				0		0			0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0				0		0			0
- attachés	2				0		0			2
- autres structures	0				0		0			0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants										0.4
% médecins libéraux	0				100		0			42
% médecins salariés	100				60		100			83
% médecins femmes	75				0		67			42
% médecins - 40 ans	25				20		33			25
% médecins 60 ans et +	0				0		33			8

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants										0.2
% médecins conventionnés secteur I					100					100
% médecins femmes					0					0
% médecins - 40 ans					20					20
% médecins 60 ans et +					0					0

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100				100		100			100
% médecins femmes	75				0		67			50
% médecins - 40 ans	25				33		33			30
% médecins 60 ans et +	0				0		33			10

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.7. Chirurgie maxillo-faciale

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>					1						1
- <b>ayant une activité libérale:</b>					1						1
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné					0						0
- conventionné secteur I					0						0
- conventionné secteur II					1						1
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire					1						1
- cabinet secondaire					0						0
- <b>ayant une activité salariée :</b>					0						0
- établissement de santé public :					0						0
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire					0						0
- par un non titulaire*					0						0
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire					0						0
- par un non titulaire*					0						0
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire					0						0
- par un non titulaire**					0						0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr			nr
- autres***					0						0
- attachés					0						0
- autres structures					0						0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants											
% médecins libéraux					100						100
% médecins salariés					0						0
% médecins femmes					0						0
% médecins - 40 ans					s.						100
% médecins 60 ans et +					s.						0

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants											
% médecins conventionnés secteur I					0						0
% médecins femmes					0						0
% médecins - 40 ans					s.						100
% médecins 60 ans et +					s.						0

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public											
% médecins femmes											
% médecins - 40 ans											
% médecins 60 ans et +											

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.8. Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>2</b>				<b>4</b>	<b>1</b>					<b>7</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>2</b>				<b>4</b>	<b>0</b>					<b>6</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0				0	0					0
- conventionné secteur I	0				1	0					1
- conventionné secteur II	2				3	0					5
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	2				4	0					6
- cabinet secondaire	0				0	0					0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>0</b>				<b>1</b>	<b>1</b>					<b>2</b>
- établissement de santé public :	0				1	1					2
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire	0				1	0					1
- par un non titulaire*	0				0	1					1
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	0				0	0					0
- par un non titulaire*	0				0	0					0
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	0				0	0					0
- par un non titulaire**	0				0	0					0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr			nr
- autres***	0				0	0					0
- attachés	0				0	0					0
- autres structures	0				0	0					0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants											0.2
% médecins libéraux	100				100	0					86
% médecins salariés	0				25	100					29
% médecins femmes	0				0	0					0
% médecins - 40 ans	0				0	s.					0
% médecins 60 ans et +	0				0	s.					0

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants											0.2
% médecins conventionnés secteur I	0				25						17
% médecins femmes	0				0						0
% médecins - 40 ans	0				0						0
% médecins 60 ans et +	0				0						0

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public					100	100					100
% médecins femmes					0	0					0
% médecins - 40 ans					s.	s.					0
% médecins 60 ans et +					s.	s.					0

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.9. Chirurgie orthopédique et traumatologique

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>4</b>		<b>122</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>2</b>		<b>80</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	5	5	2	4	1	1	6	2		26
- conventionné secteur II	10	4	3	6	20	5	6	0		54
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	15	9	5	10	21	6	12	2		80
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>12</b>	<b>3</b>		<b>59</b>
- établissement de santé public :	5	5	4	8	11	6	12	3		54
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	4	5	3	8	9	4	10	3		46
- par un non titulaire*	0	0	1	0	1	0	0	0		2
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	1	0	1	0		2
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	1	0	0	0	0	0	0	0		1
- attachés	0	0	0	0	0	2	1	0		3
- autres structures	0	2	1	0	2	0	0	0		5

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	3.5	4.0	3.5	3.5	3.8	3.9	5.4	2.9		3.9
% médecins libéraux	79	75	50	77	66	60	55	50		66
% médecins salariés	26	58	50	62	41	60	55	75		48
% médecins femmes	0	0	10	0	0	10	5	0		2
% médecins - 40 ans	32	17	10	8	19	30	9	0		17
% médecins 60 ans et +	16	17	20	15	9	10	5	0		11

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	2.8	3.0	1.7	2.7	2.5	2.4	3.0	1.4		2.5
% médecins conventionnés secteur I	33	56	40	40	5	17	50	100		33
% médecins femmes	0	0	0	0	0	0	0	0		0
% médecins - 40 ans	27	22	0	0	19	33	8	0		16
% médecins 60 ans et +	13	11	20	10	14	17	0	0		11

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	71	80	100	85	100	100	100		92
% médecins femmes	0	0	20	0	0	17	8	0		5
% médecins - 40 ans	40	14	20	13	15	33	8	0		17
% médecins 60 ans et +	20	29	20	25	8	17	8	0		15

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.10. Chirurgie plastique reconstructrice

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	4	2	3	1	6	1	2		1	18
- <b>ayant une activité libérale:</b>	4	2	1	1	5	1	2			14
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur II	4	2	1	1	5	1	2			14
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	3	2	0	1	5	1	2			14
- cabinet secondaire	1	1	1	1	0	0	0			3
- <b>ayant une activité salariée :</b>	1	1	2	0	1	0	0			5
- établissement de santé public :	1	1	0	0	1	0	0			3
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	1	0	0			1
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0			0
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	1	0	0	0	0	0			1
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0			0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0			0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0			0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0			0
- attachés	1	0	0	0	0	0	0			1
- autres structures	0	0	2	0	0	0	0			2

Indicateurs										
Ensemble des médecins										
Densité de médecins pour 100000 habitants	0.7	0.7	1.0	0.3	0.7	0.4	0.5			0.6
% médecins libéraux	100	100	33	100	83	100	100			78
% médecins salariés	25	50	67	0	17	0	0			28
% médecins femmes	0	50	0	0	33	0	50			28
% médecins - 40 ans	0	0	0	s.	0	s.	0			0
% médecins 60 ans et +	25	0	0	s.	17	s.	0			11
Médecins libéraux										
Densité de médecins pour 100000 habitants	0.7	0.7	0.3	0.3	0.6	0.4	0.5			0.4
% médecins conventionnés secteur I	0	0	0	0	0	0	0			0
% médecins femmes	0	50	0	0	20	0	50			21
% médecins - 40 ans	0	0	s.	s.	0	s.	0			0
% médecins 60 ans et +	25	0	s.	s.	20	s.	0			14
Médecins salariés										
% médecins salariés en ES public	100	100	0		100					60
% médecins femmes	0	0	0		100					20
% médecins - 40 ans	s.	s.	0		s.					0
% médecins 60 ans et +	s.	s.	0		s.					0

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.11. Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>5</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	<b>6</b>			<b>1</b>		<b>15</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	<b>4</b>			<b>1</b>		<b>9</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0		0	0			0		0
- conventionné secteur I	0	2		0	2			1		5
- conventionné secteur II	1	0		1	2			0		4
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	1	2		1	4			1		9
- cabinet secondaire	0	0		1	0			0		1
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>4</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	<b>4</b>			<b>1</b>		<b>12</b>
- établissement de santé public :	<b>4</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	<b>4</b>			<b>1</b>		<b>12</b>
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	2	0		0	4			1		7
- par un non titulaire*	1	0		0	0			0		1
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0		1	0			0		1
- par un non titulaire*	0	0		0	0			0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	1	0		0	0			0		1
- par un non titulaire**	0	0		0	0			0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0		0	0			0		0
- attachés	0	2		0	0			0		2
- autres structures	0	0		0	0			0		0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.9	0.7		0.3	0.7			0.2		0.5
% médecins libéraux	20	100		100	67			100		60
% médecins salariés	80	100		100	67			100		80
% médecins femmes	20	0		0	0			0		7
% médecins - 40 ans	40	0		s.	17			s.		20
% médecins 60 ans et +	0	50		s.	0			s.		7

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.2	0.7		0.3	0.5			0.2		0.3
% médecins conventionnés secteur I	0	100		0	50			100		56
% médecins femmes	0	0		0	0			0		0
% médecins - 40 ans	s.	0		s.	0			s.		0
% médecins 60 ans et +	s.	50		s.	0			s.		11

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	100		100	100			100		100
% médecins femmes	25	0		0	0			0		8
% médecins - 40 ans	50	0		s.	25			s.		25
% médecins 60 ans et +	0	50		s.	0			s.		8

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.12. Chirurgie urologique

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>2</b>		<b>50</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>2</b>		<b>39</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	4	3	1	0	1	0	0	2		11
- conventionné secteur II	1	1	3	3	9	4	7	0		28
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	5	4	3	3	9	4	7	2		37
- cabinet secondaire	0	0	4	0	1	2	1	0		8
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>		<b>16</b>
- établissement de santé public :	2	3	0	0	5	2	0	1		13
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	1	2	0	0	4	0	0	1		8
- par un non titulaire*	0	1	0	0	0	1	0	0		2
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	1	0	0	0	0	0	0	0		1
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	1	0	0	0		1
- attachés	0	0	0	0	0	1	0	0		1
- autres structures	0	1	2	0	0	0	0	0		3

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	1.3	2.3	2.1	0.8	1.6	1.6	1.7	1.4		1.6
% médecins libéraux	71	57	67	100	71	100	100	100		78
% médecins salariés	29	57	33	0	36	50	0	50		32
% médecins femmes	0	0	0	0	7	25	0	0		4
% médecins - 40 ans	14	29	33	0	29	25	0	0		20
% médecins 60 ans et +	14	14	17	33	7	0	29	0		14

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.9	1.3	1.4	0.8	1.2	1.6	1.7	1.4		1.2
% médecins conventionnés secteur I	80	75	25	0	10	0	0	100		28
% médecins femmes	0	0	0	0	0	25	0	0		3
% médecins - 40 ans	0	25	50	0	20	25	0	0		15
% médecins 60 ans et +	20	0	25	33	10	0	29	0		15

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	75	0		100	100		100		81
% médecins femmes	0	0	0		20	0		0		6
% médecins - 40 ans	50	25	0		40	0		s.		25
% médecins 60 ans et +	0	25	0		0	0		s.		6

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.13. Chirurgie vasculaire

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	5	1	2	3	8		6	4		26
- <b>ayant une activité libérale:</b>	4	1	0	3	8		5	3		21
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0		0	0		0
- conventionné secteur I	2	1	0	0	7		2	0		12
- conventionné secteur II	2	0	0	3	1		3	3		9
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	4	1	0	3	7		5	0		20
- cabinet secondaire	1	0	0	3	1		0	3		8
- <b>ayant une activité salariée :</b>	1	1	2	3	1		3	1		12
- établissement de santé public :	1	1	0	3	1		3	1		10
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	1	0	0	0	1		3	0		5
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0		0	1		1
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	2	0		0	0		2
- par un non titulaire*	0	0	0	1	0		0	0		1
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0		0	0		0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0		0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0		0	0		0
- attachés	0	1	0	0	0		0	0		1
- autres structures	0	0	2	0	0		0	0		2

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.9	0.3	0.7	0.8	0.9		1.5	2.9		0.8
% médecins libéraux	80	100	0	100	100		83	75		81
% médecins salariés	20	100	100	100	13		50	25		46
% médecins femmes	20	0	0	0	0		17	0		8
% médecins - 40 ans	20	s.	0	33	13		17	0		15
% médecins 60 ans et +	20	s.	50	0	13		17	25		19

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.7	0.3		0.8	0.9		1.2	2.2		0.7
% médecins conventionnés secteur I	50	100		0	88		40	0		57
% médecins femmes	25	0		0	0		0	0		5
% médecins - 40 ans	25	s.		33	13		20	0		19
% médecins 60 ans et +	25	s.		0	13		20	0		14

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	100	0	100	100		100	100		83
% médecins femmes	0	0	0	0	0		33	0		8
% médecins - 40 ans	s.	s.	0	33	s.		33	s.		17
% médecins 60 ans et +	s.	s.	50	0	s.		33	s.		25

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.14. Chirurgie viscérale et digestive

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>2</b>		<b>49</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>		<b>29</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	3	1	0	1	1	1	2	2		11
- conventionné secteur II	3	1	1	1	8	1	3	0		18
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	6	2	1	2	9	2	5	2		29
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>		<b>24</b>
- établissement de santé public :	1	0	1	2	7	3	4	1		19
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	0	0	1	2	6	3	4	1		17
- par un non titulaire*	1	0	0	0	0	0	0	0		1
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	1	0	0	0		1
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- attachés	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- autres structures	0	1	3	0	1	0	0	0		5

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	1.3	1.0	1.7	1.1	1.9	1.6	2.0	1.4		1.6
% médecins libéraux	86	67	20	50	56	50	63	100		59
% médecins salariés	14	33	80	50	50	75	50	50		49
% médecins femmes	14	0	0	0	19	25	13	0		12
% médecins - 40 ans	14	0	0	25	25	25	13	0		16
% médecins 60 ans et +	14	0	20	0	19	0	0	0		10

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	1.1	0.7	0.3	0.5	1.1	0.8	1.2	1.4		0.9
% médecins conventionnés secteur I	50	50	0	50	11	50	40	100		38
% médecins femmes	17	0	0	0	11	0	0	0		7
% médecins - 40 ans	17	0	s.	50	22	0	0	0		14
% médecins 60 ans et +	17	0	s.	0	22	0	0	0		10

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	0	25	100	88	100	100	100		79
% médecins femmes	0	0	0	0	25	33	25	0		17
% médecins - 40 ans	s.	s.	0	0	25	33	25	s.		17
% médecins 60 ans et +	s.	s.	25	0	13	0	0	s.		8

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.15. Dermatologie et vénéréologie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>30</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>42</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>4</b>		<b>155</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>29</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>13</b>	<b>40</b>	<b>14</b>	<b>14</b>	<b>4</b>		<b>143</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	25	13	14	12	32	13	14	4		127
- conventionné secteur II	4	2	0	1	8	1	0	0		16
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	29	15	14	13	40	14	14	4		143
- cabinet secondaire	0	0	1	1	0	0	0	0		2
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>36</b>
- établissement de santé public :	13	7	2	0	11	1	2	0		36
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	1	2	1	0	1	0	1	0		6
- par un non titulaire*	0	1	0	0	0	0	1	0		2
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	1	0	0	0	0	0	0	0		1
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire**	1	0	1	0	0	0	0	0		2
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- attachés	10	4	1	0	10	1	0	0		26
- autres structures	0	0	0	0	0	0	0	0		0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	5.5	5.7	5.2	3.5	4.9	5.5	3.9	2.9		4.9
% médecins libéraux	97	88	93	100	95	100	88	100		92
% médecins salariés	43	41	13	0	26	7	13	0		23
% médecins femmes	73	65	47	38	79	50	56	25		64
% médecins - 40 ans	17	12	7	15	2	7	6	0		10
% médecins 60 ans et +	17	18	27	15	26	29	38	25		23

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	5.3	5.0	4.9	3.5	4.7	5.5	3.4	2.9		4.5
% médecins conventionnés secteur I	86	87	100	92	80	93	100	100		89
% médecins femmes	76	60	43	38	80	50	57	25		63
% médecins - 40 ans	17	7	0	15	3	7	0	0		7
% médecins 60 ans et +	17	20	29	15	25	29	43	25		24

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	100	100		100	100	100			100
% médecins femmes	69	71	50		73	100	50			69
% médecins - 40 ans	23	14	50		0	s.	50			17
% médecins 60 ans et +	8	0	50		9	s.	0			8

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.16. Endocrinologie et métabolisme

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>2</b>		<b>46</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		<b>19</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	0	0	1	2	3	1	0	0		7
- conventionné secteur II	4	1	1	1	4	0	1	0		12
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	4	1	2	3	7	1	1	0		19
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>2</b>		<b>32</b>
- établissement de santé public :	4	2	5	3	5	3	6	2		30
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	3	2	2	3	1	3	4	2		20
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	1	0		1
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	1	0	0	0		1
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	1	0		1
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	2	0	1	0	0	0		3
- attachés	1	0	1	0	2	0	0	0		4
- autres structures	0	1	0	0	1	0	0	0		2

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	1.3	1.3	2.1	1.6	1.2	1.6	1.7	1.4		1.5
% médecins libéraux	57	25	33	50	70	25	14	0		41
% médecins salariés	57	75	83	50	60	75	86	100		70
% médecins femmes	57	75	83	100	70	75	86	0		74
% médecins - 40 ans	0	25	83	33	30	0	29	0		28
% médecins 60 ans et +	0	0	0	0	0	0	14	0		2

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.7	0.3	0.7	0.8	0.8	0.4	0.2			0.6
% médecins conventionnés secteur I	0	0	50	67	43	100	0			37
% médecins femmes	50	100	50	100	71	0	100			68
% médecins - 40 ans	0	s.	50	0	43	s.	s.			26
% médecins 60 ans et +	0	s.	0	0	0	s.	s.			5

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	67	100	100	83	100	100	100		94
% médecins femmes	50	67	80	100	83	100	83	0		75
% médecins - 40 ans	0	0	80	67	17	0	33	0		28
% médecins 60 ans et +	0	0	0	0	0	0	0	0		0

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.17. Gastro-entérologie et hépatologie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>33</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>40</b>	<b>13</b>	<b>21</b>	<b>4</b>		<b>2</b>	<b>156</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>3</b>			<b>95</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	22	12	8	8	20	6	10	3			89
- conventionné secteur II	0	0	0	1	0	1	4	0			6
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	22	12	8	9	20	7	14	3			95
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>1</b>			<b>82</b>
- établissement de santé public :	23	7	4	7	14	10	10	1			75
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire	8	4	3	6	11	4	8	1			45
- par un non titulaire*	2	1	1	0	1	2	0	0			7
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	1	0	0	0	1	1	2	0			5
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	1	0	0			1
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	0	0	0	1	0	0	0	0			1
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr			nr
- autres***	0	0	0	0	1	0	0	0			1
- attachés	12	2	1	0	0	2	0	0			17
- autres structures	0	1	0	0	6	0	0	0			7

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	6.1	6.0	4.2	4.3	4.7	5.1	5.2	2.9		5.0
% médecins libéraux	67	67	67	56	50	54	67	75		61
% médecins salariés	70	44	33	44	50	77	48	25		53
% médecins femmes	24	39	17	44	43	23	29	0		31
% médecins - 40 ans	27	17	17	25	13	23	0	0		17
% médecins 60 ans et +	15	11	25	19	10	15	29	25		17

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	4.1	4.0	2.8	2.4	2.3	2.8	3.4	2.2		3.0
% médecins conventionnés secteur I	100	100	100	89	100	86	71	100		94
% médecins femmes	14	33	0	44	35	0	21	0		22
% médecins - 40 ans	9	0	0	22	5	14	0	0		6
% médecins 60 ans et +	23	8	38	22	10	29	36	33		22

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	88	100	100	70	100	100	100		91
% médecins femmes	26	50	50	43	50	30	40	0		39
% médecins - 40 ans	30	38	50	29	20	30	0	s.		26
% médecins 60 ans et +	9	13	0	14	10	0	10	s.		9

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.18. Gynécologie médicale et/ou obstétrique

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>86</b>	<b>23</b>	<b>41</b>	<b>8</b>		<b>290</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>28</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>26</b>	<b>53</b>	<b>15</b>	<b>27</b>	<b>7</b>		<b>192</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	21	11	18	18	35	11	23	6		143
- conventionné secteur II	7	6	1	8	18	4	4	1		49
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	28	17	19	26	53	15	27	7		192
- cabinet secondaire	0	0	0	0	1	0	0	0		1
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>25</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>41</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>5</b>		<b>145</b>
- établissement de santé public :	25	10	20	11	33	18	18	5		137
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	12	7	13	9	19	9	16	5		90
- par un non titulaire*	5	1	0	0	3	1	1	0		11
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	3	1	0	0	2	4	0	0		10
- par un non titulaire*	1	0	0	0	0	0	0	0		1
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	1	0	0	1	1	0	1	0		4
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	1	1	2	1	0	0		5
- attachés	3	1	6	0	6	3	0	0		18
- autres structures	0	0	0	0	8	0	0	0		8

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	8.8	8.0	10.1	8.9	10.1	9.1	10.1	5.8		9.2
% médecins libéraux	58	71	66	79	62	65	66	88		66
% médecins salariés	52	42	69	33	48	78	44	63		50
% médecins femmes	31	46	52	45	59	48	41	63		48
% médecins - 40 ans	23	33	7	15	19	9	15	25		18
% médecins 60 ans et +	33	25	31	24	24	35	27	25		28

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	5.2	5.7	6.6	7.0	6.2	5.9	6.6	5.0		6.1
% médecins conventionnés secteur I	75	65	95	69	66	73	85	86		74
% médecins femmes	21	53	42	42	57	40	41	57		44
% médecins - 40 ans	14	12	5	15	8	7	4	14		9
% médecins 60 ans et +	50	29	26	31	36	40	33	29		35

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	100	100	100	80	100	100	100		94
% médecins femmes	40	30	45	36	61	39	44	80		48
% médecins - 40 ans	28	70	10	9	29	11	28	40		26
% médecins 60 ans et +	12	10	30	18	7	39	17	20		18

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.19. Génétique médicale

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>3</b>						<b>4</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>1</b>			<b>0</b>	<b>0</b>						<b>1</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0			0	0						0
- conventionné secteur I	1			0	0						1
- conventionné secteur II	0			0	0						0
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	1			0	0						1
- cabinet secondaire	0			0	0						0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>3</b>						<b>4</b>
- établissement de santé public :	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>3</b>						<b>4</b>
- postes de PH plein occupés :											
- par un titulaire	1			1	2						4
- par un non titulaire*	0			0	0						0
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	0			0	0						0
- par un non titulaire*	0			0	0						0
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	0			0	0						0
- par un non titulaire**	0			0	0						0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0			0	0						0
- attachés	0			0	1						1
- autres structures	0			0	0						0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants											0.1
% médecins libéraux	100			0	0						25
% médecins salariés	100			100	100						100
% médecins femmes	0			0	33						25
% médecins - 40 ans	s.			s.	67						50
% médecins 60 ans et +	s.			s.	0						0

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants											
% médecins conventionnés secteur I	100										100
% médecins femmes	0										0
% médecins - 40 ans	s.										0
% médecins 60 ans et +	s.										0

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100			100	100						100
% médecins femmes	0			0	33						25
% médecins - 40 ans	s.			s.	67						50
% médecins 60 ans et +	s.			s.	0						0

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.20. Gériatrie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>3</b>		<b>38</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur II	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>3</b>		<b>38</b>
- établissement de santé public :	0	4	4	1	1	0	11	1		22
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	0	4	4	1	1	0	7	1		18
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	1	0		1
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	1	0		1
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	2	0		2
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- attachés	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- autres structures	1	0	3	2	5	2	1	2		16

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.2	1.3	2.4	0.8	0.7	0.8	3.0	2.2		1.2
% médecins libéraux	0	0	0	0	0	0	0	0		0
% médecins salariés	100	100	100	100	100	100	100	100		100
% médecins femmes	100	50	71	67	100	100	83	67		79
% médecins - 40 ans	s.	0	0	0	33	50	17	33		16
% médecins 60 ans et +	s.	25	14	0	0	0	8	67		13

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants										
% médecins conventionnés secteur I										
% médecins femmes										
% médecins - 40 ans										
% médecins 60 ans et +										

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	0	100	57	33	17	0	92	33		58
% médecins femmes	100	50	71	67	100	100	83	67		79
% médecins - 40 ans	s.	0	0	0	33	50	17	33		16
% médecins 60 ans et +	s.	25	14	0	0	0	8	67		13

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.21. Hématologie (toutes options confondues)

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>9</b>			<b>1</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			<b>19</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>0</b>			<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>2</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0			0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	0			0	1	0	0			1
- conventionné secteur II	0			0	1	0	0			1
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	0			0	2	0	0			2
- cabinet secondaire	0			0	0	0	0			0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>9</b>			<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			<b>18</b>
- établissement de santé public :	9			1	4	2	2			18
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	7			1	4	1	0			13
- par un non titulaire*	1			0	0	1	1			3
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0			0	0	0	0			0
- par un non titulaire*	0			0	0	0	0			0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0			0	0	0	0			0
- par un non titulaire**	1			0	0	0	1			2
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0			0	0	0	0			0
- attachés	0			0	0	0	0			0
- autres structures	0			0	0	0	0			0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	1.7			0.3	0.6	0.8	0.5			0.6
% médecins libéraux	0			0	40	0	0			11
% médecins salariés	100			100	80	100	100			95
% médecins femmes	33			100	20	100	0			37
% médecins - 40 ans	22			s.	20	50	0			21
% médecins 60 ans et +	11			s.	0	0	0			5

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants										0.1
% médecins conventionnés secteur I					50					50
% médecins femmes					0					0
% médecins - 40 ans					50					50
% médecins 60 ans et +					0					0

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100			100	100	100	100			100
% médecins femmes	33			100	25	100	0			39
% médecins - 40 ans	22			s.	0	50	0			17
% médecins 60 ans et +	11			s.	0	0	0			6

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.22. Médecine interne

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>3</b>		<b>60</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		<b>9</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	1	1	0	1	2	0	0	1		6
- conventionné secteur II	1	0	0	0	1	0	1	0		3
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	2	1	0	1	3	0	1	1		9
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>8</b>	<b>3</b>		<b>54</b>
- établissement de santé public :	9	2	7	5	11	2	8	3		47
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	9	2	6	4	9	1	8	2		41
- par un non titulaire*	0	0	0	1	1	0	0	1		3
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	1	0	0		1
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	1	0	0	0	0	0		1
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- attachés	0	0	0	0	1	0	0	0		1
- autres structures	2	1	1	0	3	0	0	0		7

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	2.4	1.0	2.8	1.6	1.9	0.8	2.2	2.2		1.9
% médecins libéraux	15	33	0	17	19	0	11	33		15
% médecins salariés	85	100	100	83	88	100	89	100		90
% médecins femmes	38	0	25	17	44	50	33	67		35
% médecins - 40 ans	23	0	13	33	13	0	0	33		15
% médecins 60 ans et +	23	33	50	33	13	50	33	0		27

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.4	0.3		0.3	0.4		0.2	0.7		0.3
% médecins conventionnés secteur I	50	100		100	67		0	100		67
% médecins femmes	0	0		0	67		0	0		22
% médecins - 40 ans	s.	s.		s.	0		s.	s.		0
% médecins 60 ans et +	s.	s.		s.	0		s.	s.		56

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	82	67	88	100	79	100	100	100		87
% médecins femmes	45	0	25	20	36	50	38	67		35
% médecins - 40 ans	27	0	13	40	14	0	0	33		17
% médecins 60 ans et +	9	33	50	20	14	50	25	0		22

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.23. Médecine nucléaire

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>9</b>			<b>3</b>		<b>1</b>	<b>22</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>			<b>3</b>			<b>11</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0	0	0	0	0			0			0
- conventionné secteur I	0	2	2	2	2			3			11
- conventionné secteur II	0	0	0	0	0			0			0
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	0	2	2	2	2			3			11
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0			0			0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>			<b>3</b>			<b>13</b>
- établissement de santé public :	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>3</b>			<b>6</b>
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire	3	0	0	0	0			3			6
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0			0			0
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	0	0	0	0	0			0			0
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0			0			0
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	0	0	0	0	0			0			0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0			0			0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0			0			0
- attachés	0	0	0	0	0			0			0
- autres structures	0	0	0	0	7			0			7

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.6	0.7	0.7	0.5	1.1			0.7			0.7
% médecins libéraux	0	100	100	100	22			100			50
% médecins salariés	100	0	0	0	78			100			59
% médecins femmes	67	0	0	50	44			33			36
% médecins - 40 ans	33	0	50	50	22			33			27
% médecins 60 ans et +	0	50	0	0	22			33			23

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants		0.7	0.7	0.5	0.2			0.7			0.3
% médecins conventionnés secteur I		100	100	100	100			100			100
% médecins femmes		0	0	50	0			33			18
% médecins - 40 ans		0	50	50	0			33			27
% médecins 60 ans et +		50	0	0	0			33			18

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100				0			100			46
% médecins femmes	67				57			33			54
% médecins - 40 ans	33				29			33			31
% médecins 60 ans et +	0				29			33			23

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.24. Médecine physique et de réadaptation

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>22</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>27</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>3</b>		<b>113</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>		<b>20</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	3	2	3	1	0	1	3	0		13
- conventionné secteur II	0	0	0	3	3	1	0	0		7
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	3	2	3	4	3	2	3	0		20
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>3</b>		<b>96</b>
- établissement de santé public :	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>3</b>		<b>42</b>
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	4	4	2	2	1	1	11	2		27
- par un non titulaire*	2	0	0	1	1	0	0	0		4
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	1	0	2	0	0	0	0		3
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	1	0	0	0	1		2
- attachés	1	0	1	0	4	0	0	0		6
- autres structures	13	5	14	0	18	3	1	0		54

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	4.1	4.0	6.6	2.4	3.2	2.4	3.7	2.2		3.6
% médecins libéraux	14	17	16	44	11	33	20	0		18
% médecins salariés	91	83	89	67	89	67	80	100		85
% médecins femmes	41	42	42	44	44	33	53	33		43
% médecins - 40 ans	18	8	16	11	15	0	7	0		12
% médecins 60 ans et +	18	8	21	56	11	33	27	0		20

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.6	0.7	1.0	1.1	0.4	0.8	0.7			0.6
% médecins conventionnés secteur I	100	100	100	25	0	50	100			65
% médecins femmes	0	50	0	25	33	0	67			25
% médecins - 40 ans	0	0	0	25	33	0	0			10
% médecins 60 ans et +	33	0	33	75	0	50	0			30

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	35	50	18	100	25	25	92	100		44
% médecins femmes	45	40	47	67	46	50	50	33		47
% médecins - 40 ans	20	10	18	17	13	0	8	0		14
% médecins 60 ans et +	15	10	18	33	13	25	33	0		18

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.25. Neuro-psychiatrie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	1	1	2		2		1			7
- <b>ayant une activité libérale:</b>	0	1	2		2		0			5
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0		0		0			0
- conventionné secteur I	0	1	2		2		0			5
- conventionné secteur II	0	0	0		0		0			0
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	0	1	2		2		0			5
- cabinet secondaire	0	0	1		0		0			1
- <b>ayant une activité salariée :</b>	1	0	0		1		1			3
- établissement de santé public :	1	0	0		1		0			2
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	0	0	0		0		0			0
- par un non titulaire*	0	0	0		0		0			0
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0		0		0			0
- par un non titulaire*	0	0	0		0		0			0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0		0		0			0
- par un non titulaire**	0	0	0		0		0			0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0		0		0			0
- attachés	1	0	0		1		0			2
- autres structures	0	0	0		0		1			1

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.2	0.3	0.7		0.2		0.2			0.2
% médecins libéraux	0	100	100		100		0			71
% médecins salariés	100	0	0		50		100			43
% médecins femmes	100	0	0		50		0			29
% médecins - 40 ans	s.	s.	s.		s.		s.			s.
% médecins 60 ans et +	s.	s.	s.		s.		s.			s.

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants		0.3	0.7		0.2					0.2
% médecins conventionnés secteur I		100	100		100					100
% médecins femmes		0	0		50					20
% médecins - 40 ans		s.	s.		s.					s.
% médecins 60 ans et +		s.	s.		s.					s.

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100				100		0			67
% médecins femmes	100				0		0			33
% médecins - 40 ans	s.				s.		s.			s.
% médecins 60 ans et +	s.				s.		s.			s.

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.26. Neurochirurgie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>3</b>				<b>4</b>				<b>1</b>		<b>8</b>
<b>- ayant une activité libérale:</b>	<b>1</b>				<b>1</b>				<b>1</b>		<b>3</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0				0				0		0
- conventionné secteur I	1				1				1		3
- conventionné secteur II	0				0				0		0
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	1				1				1		3
- cabinet secondaire	0				0				0		0
<b>- ayant une activité salariée :</b>	<b>2</b>				<b>3</b>				<b>0</b>		<b>5</b>
- établissement de santé public :	<b>2</b>				<b>3</b>				<b>0</b>		<b>5</b>
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire	1				2				0		3
- par un non titulaire*	0				0				0		0
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	0				0				0		0
- par un non titulaire*	0				0				0		0
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	0				0				0		0
- par un non titulaire**	0				0				0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0				0				0		0
- attachés	1				1				0		2
- autres structures	0				0				0		0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants											0.3
% médecins libéraux	33				25				100		38
% médecins salariés	67				75				0		63
% médecins femmes	0				0				0		0
% médecins - 40 ans	0				0				s.		0
% médecins 60 ans et +	33				25				s.		38

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants											0.1
% médecins conventionnés secteur I	100				100				100		100
% médecins femmes	0				0				0		0
% médecins - 40 ans	s.				s.				s.		0
% médecins 60 ans et +	s.				s.				s.		67

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100				100						100
% médecins femmes	0				0						0
% médecins - 40 ans	0				0						0
% médecins 60 ans et +	0				33						20

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.27. Neurologie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>22</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>2</b>		<b>76</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>		<b>27</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	4	6	2	2	6	3	1	1		25
- conventionné secteur II	0	0	0	0	1	0	1	0		2
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	4	6	2	2	7	3	2	1		27
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>2</b>		<b>59</b>
- établissement de santé public :	10	5	5	4	17	5	10	2		57
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	7	3	3	3	10	4	7	1		38
- par un non titulaire*	1	0	0	1	1	0	2	0		5
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	1	0	0	0	0	0	0	0		1
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	1	0		1
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	1	0	2	0	0	1		4
- attachés	1	2	1	0	4	1	0	0		8
- autres structures	0	1	1	0	0	0	0	0		2

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	2.2	3.0	2.4	1.6	2.6	2.8	3.0	1.4		2.4
% médecins libéraux	33	67	29	33	32	43	17	50		36
% médecins salariés	83	67	86	67	77	71	83	100		78
% médecins femmes	17	44	29	33	59	29	58	0		42
% médecins - 40 ans	17	11	29	17	5	29	33	50		18
% médecins 60 ans et +	17	0	0	0	5	0	0	0		4

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.7	2.0	0.7	0.5	0.8	1.2	0.5	0.7		0.9
% médecins conventionnés secteur I	100	100	100	100	86	100	50	100		93
% médecins femmes	0	67	0	50	57	33	50	0		41
% médecins - 40 ans	0	0	0	0	0	0	50	s.		4
% médecins 60 ans et +	25	0	0	0	14	0	0	s.		7

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	83	83	100	100	100	100	100		97
% médecins femmes	20	17	33	25	59	20	60	0		39
% médecins - 40 ans	20	17	33	25	6	40	30	50		22
% médecins 60 ans et +	10	0	0	0	0	0	0	0		2

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.28. Néphrologie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>3</b>		<b>55</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>3</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	2	1	0	0	0	0	0	0		3
- conventionné secteur II	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	2	1	0	0	0	0	0	0		3
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>3</b>		<b>53</b>
- établissement de santé public :	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>3</b>		<b>39</b>
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	3	2	0	3	4	3	6	3		24
- par un non titulaire*	1	0	2	1	0	0	0	0		4
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	1	0	0	0		1
- attachés	2	2	0	0	3	3	0	0		10
- autres structures	3	2	3	3	3	0	2	0		16

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	1.7	2.0	1.7	1.9	1.3	2.4	2.0	2.2		1.7
% médecins libéraux	22	17	0	0	0	0	0	0		5
% médecins salariés	78	100	100	100	100	100	100	100		96
% médecins femmes	56	33	60	57	55	17	38	0		44
% médecins - 40 ans	22	0	0	29	18	17	13	0		15
% médecins 60 ans et +	11	33	0	0	9	17	0	33		11

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants										0.1
% médecins conventionnés secteur I	100	100								100
% médecins femmes	50	0								33
% médecins - 40 ans	50	s.								33
% médecins 60 ans et +	0	s.								33

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	86	67	40	57	73	100	75	100		74
% médecins femmes	57	33	60	57	55	17	38	0		43
% médecins - 40 ans	14	0	0	29	18	17	13	0		13
% médecins 60 ans et +	14	33	0	0	9	17	0	33		11

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.29. ORL

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>21</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>5</b>		<b>102</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>4</b>		<b>86</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	14	7	7	7	15	5	11	3		65
- conventionné secteur II	1	0	1	5	8	3	2	1		21
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	15	7	7	12	20	8	12	4		85
- cabinet secondaire	4	4	1	4	3	1	1	0		15
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>3</b>		<b>51</b>
- établissement de santé public :	12	9	7	5	3	3	6	3		47
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	4	3	4	3	1	1	0	2		18
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	2	2	2	2	0	0	5	1		14
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	1	0		1
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	1	0	0	0	0	0		1
- attachés	6	4	0	0	2	2	0	0		14
- autres structures	0	0	1	0	3	0	0	0		4

Indicateurs										
Ensemble des médecins										
Densité de médecins pour 100000 habitants	3.9	3.7	3.8	3.5	3.2	3.2	3.2	3.6		3.2
% médecins libéraux	71	64	73	92	85	100	100	80		84
% médecins salariés	57	82	73	38	22	38	46	60		50
% médecins femmes	10	9	18	15	19	13	15	0		14
% médecins - 40 ans	0	0	9	8	7	13	0	0		5
% médecins 60 ans et +	33	9	18	15	26	25	38	40		26
Médecins libéraux										
Densité de médecins pour 100000 habitants	2.8	2.3	2.8	3.2	2.7	3.2	3.2	2.9		2.7
% médecins conventionnés secteur I	93	100	88	58	65	63	85	75		76
% médecins femmes	0	0	13	8	17	13	15	0		10
% médecins - 40 ans	0	0	0	8	9	13	0	0		5
% médecins 60 ans et +	40	14	13	17	22	25	38	50		27
Médecins salariés										
% médecins salariés en ES public	100	100	88	100	50	100	100	100		92
% médecins femmes	17	11	13	40	33	0	17	0		18
% médecins - 40 ans	0	0	13	0	17	33	0	0		6
% médecins 60 ans et +	33	0	13	0	33	0	17	33		18

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.30. ORL et chirurgie cervico-faciale

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>3</b>			<b>2</b>	<b>3</b>						<b>7</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>2</b>						<b>3</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0			0	0						0
- conventionné secteur I	0			1	2						2
- conventionné secteur II	1			0	0						1
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	1			1	1						3
- cabinet secondaire	0			1	1						1
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>2</b>			<b>1</b>	<b>2</b>						<b>5</b>
- établissement de santé public :	<b>2</b>			<b>1</b>	<b>2</b>						<b>5</b>
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire	1			1	0						2
- par un non titulaire*	0			0	1						1
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	0			0	0						0
- par un non titulaire*	0			0	1						1
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	0			0	0						0
- par un non titulaire**	0			0	0						0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr			nr
- autres***	1			0	0						1
- attachés	0			0	0						0
- autres structures	0			0	0						0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants											0.2
% médecins libéraux	33			50	67						43
% médecins salariés	67			50	67						71
% médecins femmes	67			0	67						57
% médecins - 40 ans	67			50	0						43
% médecins 60 ans et +	0			0	0						0

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants											0.1
% médecins conventionnés secteur I	0			100	100						67
% médecins femmes	100			0	50						67
% médecins - 40 ans	s.			s.	0						33
% médecins 60 ans et +	s.			s.	0						0

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100			100	100						100
% médecins femmes	50			0	50						40
% médecins - 40 ans	50			s.	0						40
% médecins 60 ans et +	0			s.	0						0

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.31. Oncologie (option médicale)

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>2</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>4</b>			<b>20</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>1</b>		<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>			<b>9</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0		0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	1		0	3	1	0	3			8
- conventionné secteur II	0		0	0	1	0	0			1
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	1		0	3	2	0	3			9
- cabinet secondaire	0		0	0	0	0	0			0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>13</b>
- établissement de santé public :	<b>1</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>			<b>9</b>
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	1		3	0	0	1	1			6
- par un non titulaire*	0		0	0	0	0	0			0
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0		0	1	0	0	0			1
- par un non titulaire*	0		0	1	0	0	0			1
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0		0	0	0	0	0			0
- par un non titulaire**	0		0	0	1	0	0			1
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0		0	0	0	0	0			0
- attachés	0		0	0	0	0	0			0
- autres structures	0		0	0	4	0	0			4

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.4		1.0	0.8	0.8	0.4	1.0			0.6
% médecins libéraux	50		0	100	29	0	75			45
% médecins salariés	50		100	67	71	100	25			65
% médecins femmes	50		100	0	86	0	75			65
% médecins - 40 ans	0		33	0	29	s.	0			20
% médecins 60 ans et +	0		0	33	14	s.	0			10

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.2			0.8	0.2		0.7			0.3
% médecins conventionnés secteur I	100			100	50		100			89
% médecins femmes	0			0	100		67			44
% médecins - 40 ans	s.			0	0		0			0
% médecins 60 ans et +	s.			33	50		0			22

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100		100	100	20	100	100			69
% médecins femmes	100		100	0	80	0	100			69
% médecins - 40 ans	s.		33	0	40	s.	s.			31
% médecins 60 ans et +	s.		0	0	0	s.	s.			0

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.32. Ophtalmologie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>37</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>30</b>	<b>68</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>7</b>		<b>240</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>33</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>63</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>7</b>		<b>218</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	20	16	16	23	46	10	20	6		155
- conventionné secteur II	13	7	6	4	17	8	9	1		63
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	32	23	22	26	60	18	28	6		215
- cabinet secondaire	1	0	0	4	10	0	2	1		17
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>0</b>		<b>44</b>
- établissement de santé public :	8	5	7	4	5	11	3	0		43
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	2	2	3	3	1	0	2	0		13
- par un non titulaire*	1	1	0	0	0	0	0	0		2
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	1	0	0	0	0	0	0	0		1
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	1	1	1	1	1	0	1	0		6
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- attachés	3	1	3	0	3	11	0	0		21
- autres structures	0	0	0	1	0	0	0	0		1

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	6.8	9.0	9.0	8.1	8.0	7.1	7.9	5.0		7.6
% médecins libéraux	89	85	85	90	93	100	91	100		91
% médecins salariés	22	19	27	17	7	61	9	0		18
% médecins femmes	49	44	42	27	53	39	50	29		45
% médecins - 40 ans	8	7	27	10	13	11	9	14		12
% médecins 60 ans et +	24	11	19	10	35	6	22	29		23

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	6.1	7.7	7.6	7.3	7.4	7.1	7.1	5.0		6.9
% médecins conventionnés secteur I	61	70	73	85	73	56	69	86		71
% médecins femmes	45	43	36	26	57	39	48	29		45
% médecins - 40 ans	3	0	18	11	13	11	7	14		9
% médecins 60 ans et +	27	13	18	11	33	6	24	29		23

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	100	100	80	100	100	100			98
% médecins femmes	63	60	57	40	0	27	67			43
% médecins - 40 ans	25	40	43	20	20	9	33			25
% médecins 60 ans et +	0	20	29	0	60	0	0			14

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.33. Pneumologie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>27</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>3</b>		<b>127</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>11</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>2</b>		<b>50</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	11	2	5	5	13	5	7	2		50
- conventionné secteur II	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	11	2	5	5	13	5	7	2		50
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>23</b>	<b>11</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>2</b>		<b>94</b>
- établissement de santé public :	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>2</b>		<b>87</b>
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	17	4	6	6	9	8	10	2		62
- par un non titulaire*	0	2	0	2	0	1	0	0		5
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	1	0	1	0	0	0	0	0		2
- par un non titulaire*	1	0	0	0	1	0	0	0		2
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	1	0	0	0	0	0	0		1
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	1	0	0	0		1
- attachés	3	1	0	0	6	4	0	0		14
- autres structures	1	3	0	1	1	0	1	0		7

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	5.5	4.0	3.5	3.8	3.2	5.1	4.4	2.2		4.0
% médecins libéraux	37	17	50	36	48	38	39	67		39
% médecins salariés	77	92	70	64	67	100	61	67		74
% médecins femmes	40	42	40	57	41	38	39	0		41
% médecins - 40 ans	13	25	0	14	19	23	17	0		16
% médecins 60 ans et +	13	25	10	14	7	15	17	67		15

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	2.0	0.7	1.7	1.4	1.5	2.0	1.7	1.4		1.6
% médecins conventionnés secteur I	100	100	100	100	100	100	100	100		100
% médecins femmes	18	50	40	20	15	60	14	0		24
% médecins - 40 ans	9	0	0	0	8	20	0	s.		6
% médecins 60 ans et +	18	50	20	20	15	40	29	s.		26

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	96	73	100	89	94	100	91	100		93
% médecins femmes	43	45	29	78	50	38	55	0		47
% médecins - 40 ans	13	27	0	22	28	23	27	0		20
% médecins 60 ans et +	13	18	14	11	6	15	9	50		13

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.34. Psychiatrie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>102</b>	<b>61</b>	<b>44</b>	<b>63</b>	<b>161</b>	<b>32</b>	<b>51</b>	<b>18</b>		<b>535</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>43</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>77</b>	<b>15</b>	<b>22</b>	<b>2</b>		<b>225</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	1	0	0	0		1
- conventionné secteur I	40	25	16	21	68	13	16	2		201
- conventionné secteur II	3	1	2	1	8	2	6	0		23
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	43	26	18	22	77	15	22	2		225
- cabinet secondaire	6	0	0	0	0	1	0	0		7
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>61</b>	<b>41</b>	<b>29</b>	<b>44</b>	<b>96</b>	<b>18</b>	<b>29</b>	<b>16</b>		<b>333</b>
- établissement de santé public :	<b>57</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>40</b>	<b>88</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>7</b>		<b>269</b>
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	50	28	22	32	64	8	0	7		211
- par un non titulaire*	4	3	3	3	6	1	0	0		20
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	2	4	2	0	2	1	0	0		11
- par un non titulaire*	0	2	0	0	0	0	0	0		2
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	2	0	0	0		2
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	3	0	0	0		3
- attachés	1	2	1	5	11	1	0	0		20
- autres structures	4	2	1	4	8	7	29	9		64

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	18.8	20.4	15.3	17.0	18.9	12.6	12.6	12.9		17.0
% médecins libéraux	42	43	41	35	48	47	43	11		42
% médecins salariés	60	67	66	70	60	56	57	89		62
% médecins femmes	55	51	45	56	49	31	37	28		48
% médecins - 40 ans	19	20	11	10	17	0	18	6		15
% médecins 60 ans et +	22	26	27	16	20	28	35	39		24

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	7.9	8.7	6.2	6.0	9.0	5.9	5.4	1.4		7.1
% médecins conventionnés secteur I	93	96	89	95	88	87	73	100		89
% médecins femmes	42	35	28	50	38	13	27	0		36
% médecins - 40 ans	14	8	0	5	5	0	5	0		6
% médecins 60 ans et +	37	31	33	23	29	40	45	50		33

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	93	95	97	91	92	61	0	44		81
% médecins femmes	64	56	59	57	58	44	45	31		56
% médecins - 40 ans	21	27	17	11	25	0	28	6		20
% médecins 60 ans et +	11	24	24	11	15	17	28	38		18

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.35. Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>1</b>			<b>25</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>			<b>11</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	0	1	1	2	2	1	0			7
- conventionné secteur II	0	0	0	4	0	0	0			4
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	0	1	1	6	2	1	0			11
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0			0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>			<b>14</b>
- établissement de santé public :	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>10</b>
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	1	0	0	4	2	0	0			7
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0			0
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	1	0	2	0	0	0			3
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0			0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0			0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0			0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr			nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0			0
- attachés	0	0	0	0	0	0	0			0
- autres structures	0	0	0	1	0	2	1			4

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.2		0.7	0.3	1.5	1.6	0.7	0.7		0.8
% médecins libéraux	0		50	100	46	50	33	0		44
% médecins salariés	100		50	0	54	50	67	100		56
% médecins femmes	0		50	100	46	75	33	0		48
% médecins - 40 ans	s.		0	s.	0	0	33	s.		4
% médecins 60 ans et +	s.		0	s.	23	25	33	s.		24

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants			0.3	0.3	0.7	0.8	0.2			0.3
% médecins conventionnés secteur I			100	100	33	100	100			64
% médecins femmes			0	100	33	100	0			45
% médecins - 40 ans			s.	s.	0	0	s.			0
% médecins 60 ans et +			s.	s.	17	50	s.			27

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100		100		86	100	0	0		71
% médecins femmes	0		100		57	50	50	0		50
% médecins - 40 ans	s.		s.		0	0	50	s.		7
% médecins 60 ans et +	s.		s.		29	0	0	s.		21

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.36. Pédiatrie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>53</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>84</b>	<b>14</b>	<b>35</b>	<b>6</b>		<b>7</b>	<b>272</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>39</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>5</b>			<b>110</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	15	10	10	9	34	6	13	5			102
- conventionné secteur II	0	0	1	2	5	0	0	0			8
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	15	10	11	11	39	6	13	5			110
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	5	0			5
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>41</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>60</b>	<b>10</b>	<b>24</b>	<b>4</b>			<b>188</b>
- établissement de santé public :	31	15	18	11	52	8	22	4			161
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire	17	7	8	8	20	5	16	0			81
- par un non titulaire*	4	2	0	0	3	1	2	0			12
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	4	1	3	0	9	0	2	4			23
- par un non titulaire*	1	0	1	0	0	0	0	0			2
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	0	1	1	1	2	0	2	0			7
- par un non titulaire**	0	0	0	1	0	0	0	0			1
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr			nr
- autres***	0	0	0	1	9	0	0	0			10
- attachés	6	3	5	0	10	2	0	0			26
- autres structures	11	2	2	1	8	2	2	0			28

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	9.8	8.4	8.7	6.2	9.9	5.5	8.6	4.3		8.6
% médecins libéraux	28	40	44	48	46	43	37	83		40
% médecins salariés	77	68	80	52	71	71	69	67		69
% médecins femmes	74	76	80	74	74	57	66	33		72
% médecins - 40 ans	34	12	24	26	18	14	23	0		22
% médecins 60 ans et +	19	12	24	17	19	36	17	33		20

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	2.8	3.4	3.8	3.0	4.6	2.4	3.2	3.6		3.5
% médecins conventionnés secteur I	100	100	91	82	87	100	100	100		93
% médecins femmes	67	70	73	82	74	33	46	20		65
% médecins - 40 ans	7	0	0	9	8	0	0	0		5
% médecins 60 ans et +	40	20	36	27	28	50	31	40		32

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	76	88	90	92	87	80	92	100		86
% médecins femmes	78	76	80	67	70	70	71	25		72
% médecins - 40 ans	41	18	30	42	22	20	33	0		29
% médecins 60 ans et +	10	6	25	8	15	30	17	25		15

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.37. Radiodiagnostic

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>62</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>80</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>10</b>		<b>9</b>	<b>315</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>49</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>62</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>7</b>			<b>231</b>
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	49	24	24	28	62	21	20	7			231
- conventionné secteur II	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire	48	24	22	27	62	21	20	7			231
- cabinet secondaire	44	17	22	21	33	1	3	2			139
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>4</b>			<b>102</b>
- établissement de santé public :	17	11	12	13	21	6	14	4			98
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire	11	8	8	7	13	4	10	1			62
- par un non titulaire*	2	2	3	3	2	2	2	2			18
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire	1	0	0	2	0	0	0	0			3
- par un non titulaire*	0	0	0	1	0	0	0	1			2
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire	1	0	0	0	0	0	1	0			2
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0			0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr			nr
- autres***	0	0	1	0	1	0	1	0			3
- attachés	2	1	0	0	5	0	0	0			8
- autres structures	0	2	0	0	2	0	0	0			4

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	11.4	9.7	11.8	9.7	9.4	10.6	8.1	7.2		10.0
% médecins libéraux	79	83	71	78	78	78	61	70		73
% médecins salariés	27	45	35	36	29	22	42	40		32
% médecins femmes	34	24	26	28	30	26	30	0		29
% médecins - 40 ans	10	3	29	11	18	15	3	10		14
% médecins 60 ans et +	26	28	18	8	20	7	27	40		20

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	9.0	8.0	8.3	7.6	7.3	8.3	4.9	5.0		7.3
% médecins conventionnés secteur I	100	100	100	100	100	100	100	100		100
% médecins femmes	33	17	8	14	29	19	20	0		23
% médecins - 40 ans	8	4	17	7	8	10	0	0		8
% médecins 60 ans et +	27	25	25	11	24	10	35	57		23

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	85	100	100	91	100	100	100		96
% médecins femmes	29	38	58	46	26	50	50	0		38
% médecins - 40 ans	12	0	58	23	39	33	7	25		25
% médecins 60 ans et +	24	31	0	0	17	0	14	0		14

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.38. Radiothérapie et onco-radiothérapie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>			<b>32</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>			<b>22</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0			0
- conventionné secteur I	4	2	3	4	3	3	5			22
- conventionné secteur II	0	0	0	0	0	0	0			0
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	4	2	3	4	3	1	5			22
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	2	0			2
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			<b>16</b>
- établissement de santé public :	3	3	4	1	1	0	0			12
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	1	2	3	0	1	0	0			7
- par un non titulaire*	1	1	1	0	0	0	0			3
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	1	0	0	0			1
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0			0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	1	0	0	0	0	0	0			1
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0			0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0			0
- attachés	0	0	0	0	0	0	0			0
- autres structures	0	0	0	0	4	0	0			4

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	1.3	1.0	1.4	1.1	0.9	1.2	1.2			1.0
% médecins libéraux	57	67	75	100	38	100	100			69
% médecins salariés	43	100	100	25	63	0	0			50
% médecins femmes	29	33	50	25	63	0	60			44
% médecins - 40 ans	14	0	25	25	25	0	20			19
% médecins 60 ans et +	29	0	25	25	0	0	0			13

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.7	0.7	1.0	1.1	0.4	1.2	1.2			0.7
% médecins conventionnés secteur I	100	100	100	100	100	100	100			100
% médecins femmes	50	50	33	25	0	0	60			36
% médecins - 40 ans	0	0	0	25	33	0	20			14
% médecins 60 ans et +	25	0	33	25	0	0	0			14

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	100	100	100	20					75
% médecins femmes	0	33	50	0	100					50
% médecins - 40 ans	33	0	25	s.	20					19
% médecins 60 ans et +	33	0	25	s.	0					13

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.39. Rhumatologie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>107</b>
- <b>ayant une activité libérale:</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>1</b>		<b>89</b>
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	1	0	0	0	0	0	0		1
- conventionné secteur I	18	6	8	10	19	8	6	1		76
- conventionné secteur II	1	1	0	1	5	2	3	0		12
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	19	8	8	11	23	10	9	1		89
- cabinet secondaire	0	0	0	1	9	0	0	0		10
- <b>ayant une activité salariée :</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>		<b>29</b>
- établissement de santé public :	10	3	4	2	4	2	2	0		27
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	3	1	1	2	2	1	2	0		12
- par un non titulaire*	0	1	0	0	0	0	0	0		1
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	0	0	1	0	0	1	0	0		2
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	1	0	0	0	0	0		1
- attachés	7	1	1	0	2	0	0	0		11
- autres structures	0	0	0	0	2	0	0	0		2

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	4.1	3.7	3.5	3.5	3.3	4.3	2.7	0.7		3.4
% médecins libéraux	86	73	80	85	86	91	82	100		83
% médecins salariés	45	27	40	15	21	18	18	0		27
% médecins femmes	50	55	40	31	46	27	0	0		39
% médecins - 40 ans	5	18	10	8	4	0	9	s.		7
% médecins 60 ans et +	14	27	30	23	32	45	18	s.		26

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	3.5	2.7	2.8	3.0	2.8	3.9	2.2	0.7		2.8
% médecins conventionnés secteur I	95	75	100	91	79	80	67	100		85
% médecins femmes	42	38	38	18	50	20	0	0		34
% médecins - 40 ans	5	0	0	0	4	0	0	s.		2
% médecins 60 ans et +	16	38	38	27	29	50	22	s.		29

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	100	100	100	67	100	100			93
% médecins femmes	60	100	25	100	50	50	0			55
% médecins - 40 ans	10	67	25	50	0	0	50			21
% médecins 60 ans et +	10	0	25	0	50	50	0			21

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.40. Réanimation médicale

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région	
	1	2	3	4	5	6	7	8			
<b>Nombre de médecins distincts</b>		1									1
- <b>ayant une activité libérale:</b>		0									0
- selon le secteur conventionnel											
- non conventionné		0									0
- conventionné secteur I		0									0
- conventionné secteur II		0									0
- selon le type d'exercice											
- cabinet primaire		0									0
- cabinet secondaire		0									0
- <b>ayant une activité salariée :</b>		1									1
- établissement de santé public :		1									1
- postes de PH temps plein occupés :											
- par un titulaire		1									1
- par un non titulaire*		0									0
- postes de PH temps partiel occupés :											
- par un titulaire		0									0
- par un non titulaire*		0									0
- postes d'assistant occupés :											
- par un titulaire		0									0
- par un non titulaire**		0									0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr
- autres***		0									0
- attachés		0									0
- autres structures		0									0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants											
% médecins libéraux		0									0
% médecins salariés		100									100
% médecins femmes		0									0
% médecins - 40 ans		s.									100
% médecins 60 ans et +		s.									0

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants											
% médecins conventionnés secteur I											
% médecins femmes											
% médecins - 40 ans											
% médecins 60 ans et +											

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public		100									100
% médecins femmes		0									0
% médecins - 40 ans		s.									100
% médecins 60 ans et +		s.									0

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

### III.41. Stomatologie

La somme du nombre de médecins exerçant sur chaque territoire de santé n'est pas égale au nombre de médecins exerçant sur la région Bretagne : un médecin pouvant exercer sur plusieurs sites et ces derniers pouvant être répartis sur plusieurs territoires de santé.

Chiffres bruts	Territoires de santé								non installés	Région
	1	2	3	4	5	6	7	8		
<b>Nombre de médecins distincts</b>	2	4	4	2	3	1	1	2		19
- <b>ayant une activité libérale:</b>	2	4	4	2	3	1	1	2		19
- selon le secteur conventionnel										
- non conventionné	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- conventionné secteur I	2	4	4	2	3	1	1	2		19
- conventionné secteur II	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- selon le type d'exercice										
- cabinet primaire	2	4	4	2	3	1	1	2		19
- cabinet secondaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- <b>ayant une activité salariée :</b>	1	1	0	0	0	0	1	0		3
- établissement de santé public :	1	1	0	0	0	0	1	0		3
- postes de PH temps plein occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes de PH temps partiel occupés :										
- par un titulaire	1	1	0	0	0	0	1	0		3
- par un non titulaire*	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- postes d'assistant occupés :										
- par un titulaire	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- par un non titulaire**	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- praticiens hospitalo-universitaires	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr	nr		nr
- autres***	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- attachés	0	0	0	0	0	0	0	0		0
- autres structures	0	0	0	0	0	0	0	0		0

#### Indicateurs

##### Ensemble des médecins

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.4	1.3	1.4	0.5	0.4	0.4	0.2	1.4		0.6
% médecins libéraux	100	100	100	100	100	100	100	100		100
% médecins salariés	50	25	0	0	0	0	100	0		16
% médecins femmes	0	0	0	0	0	0	0	0		0
% médecins - 40 ans	s.	0	0	0	0	s.	s.	s.		0
% médecins 60 ans et +	s.	75	50	50	67	s.	s.	s.		68

##### Médecins libéraux

Densité de médecins pour 100000 habitants	0.4	1.3	1.4	0.5	0.4	0.4	0.2	1.4		0.6
% médecins conventionnés secteur I	100	100	100	100	100	100	100	100		100
% médecins femmes	0	0	0	0	0	0	0	0		0
% médecins - 40 ans	s.	0	0	0	0	s.	s.	s.		0
% médecins 60 ans et +	s.	75	50	50	67	s.	s.	s.		68

##### Médecins salariés

% médecins salariés en ES public	100	100					100			100
% médecins femmes	0	0					0			0
% médecins - 40 ans	s.	s.					s.			s.
% médecins 60 ans et +	s.	s.					s.			s.

\* Sont concernés les médecins assistants, contractuels ou attachés

\*\* Sont concernés les médecins contractuels ou attachés

\*\*\* Sont concernés les médecins (autre que les attachés) n'occupant ni un poste de praticien hospitalier, ni un poste d'assistant.

## IV. ANNEXES

---

### IV.1. Les formalités administratives à remplir par le professionnel avant d'exercer

Extrait du premier rapport d'étape rédigé par Arnaud Ganne sur la constitution de la base DEMOPS.

#### IV.1.1. *Inscription au Tableau de l'Ordre*

Avant de commencer toute démarche d'installation, la première étape pour les médecins est de s'inscrire au Tableau du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.

Cette inscription est prononcée dans un délai de deux mois. Ce délai est porté à six mois à titre exceptionnel quand il est nécessaire d'authentifier des titres ou diplômes délivrés par des universités étrangères.

La Loi prévoit que l'inscription au tableau de l'Ordre Départemental conditionne l'exercice de la profession.

#### IV.1.2. *Inscription à la Délégation Territoriale de l'ARS (DT-ARS)*

Préalablement à toute installation en exercice libéral, les médecins (art. L4113-1 du code de la SP) sont tenus de faire enregistrer leur diplôme à la Délégation Territoriale de l'ARS (ex-DDASS) du département de leur activité principale ou de leur domicile pour les remplaçants.

Au moment de cet enregistrement, un numéro ADELI est attribué au professionnel. Ce numéro correspond à l'identifiant unique du professionnel, il devient le numéro de la carte du professionnel de santé (CPS).

#### IV.1.3. *Inscription à l'URSSAF*

Les médecins exerçant en libéral doivent contacter l'URSSAF de leur lieu d'exercice qui assure le recouvrement de leurs cotisations sociales.

#### IV.1.4. *Inscription à la Caisse Autonome de Retraite*

L'adhésion à la CARMF (Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France) concerne tout médecin installé en pratique libérale et tout médecin remplaçant inscrit au tableau de l'Ordre exerçant en France métropolitaine et dans les départements français d'Outre-mer.

#### IV.1.5. *Inscription à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie*

Les démarches précédentes accomplies, le médecin qui s'installe en pratique libérale doit s'adresser à la CPAM de son lieu d'exercice pour l'informer de son installation.

Cette démarche est nécessaire pour que la CPAM :

- procède à l'inscription du médecin au Fichier National des Professionnels de Santé
- présente le texte conventionnel en vigueur
- délivre des feuilles de soins pré-identifiées
- procède au déclenchement des opérations d'attribution de la Carte du Professionnel de Santé
- informe sur la protection sociale et procède à l'affiliation au régime obligatoire

Cette démarche ne concerne que les professionnels de santé qui envisage un exercice libéral, même à temps partiel.

#### **IV.1.6. La délivrance de la Carte de Professionnel de Santé (CPS)**

La CPS est un passeport électronique nominatif, réservée aux Professionnels de santé régis par un Ordre ou réglementés par le code de la santé publique. Elle est émise par un groupement d'Intérêt public GIP qui réunit les ordres professionnels, des associations professionnelles, les hôpitaux, l'état, les assurances obligatoire et l'assurance maladie.

Elle permet notamment :

- l'accès sécurisé à l'information médicale,
- la sécurité des messageries électroniques et des données médicales,
- la communication des professionnels de santé,
- la signature électronique des documents médicaux ou administratifs telle que la feuille de soins électronique ;
- le droit d'accès à des réseaux professionnels d'échanges d'informations,
- l'accès à des locaux ou à des équipements sécurisés tels les établissements de soins.

La carte CPS contient une série de données relatives à l'identification du professionnel de santé comme son n° d'immatriculation ADELI, son prénom, nom patronymique et d'exercice de professionnel de santé, sa profession et sa spécialité, son mode et lieu d'exercice, ... .

Le praticien doit solliciter le conseil de l'Ordre pour établir un formulaire de demande de carte (CPS) qu'il lui appartiendra de vérifier et de signer. L'Ordre est ensuite chargé de sa transmission vers la DT-ARS qui complète le formulaire (notamment avec l'identifiant ADELI) et le transmet à la CPAM qui vérifie les données du formulaire et la cohérence entre les fichiers ADELI (DT-ARS) et FNPS (CPAM). Le formulaire est ensuite adressé au GIP-CPS avec les données nécessaires à l'émission de la carte.

Le GIP-CPS après réception de ces éléments édite la CPS et l'adresse au professionnel de santé.

#### **IV.1.7. Changement des formalités administratives avec la création du RPPS**

Afin, notamment, de simplifier les démarches administratives des professionnels de santé, le RPPS va se substituer au répertoire ADELI. Il remplacera à la fois le numéro d'Ordre et le numéro ADELI.

Depuis le 4 juillet 2008 les médecins ont reçu leur numéro RPPS, qui fait double emploi provisoirement, avec leur numéro ADELI.

Avec ce nouveau référentiel est créé un point d'entrée unique. Concrètement, l'Ordre nationale des médecins fera office de guichet principal pour l'enregistrement des professionnels. Il enregistrera les informations et les mises à jour et les communiquera à l'ensemble des acteurs concernés. Lorsque le répertoire ADELI aura disparu au profit du RPPS, les passages à la DT-ARS et à la CPAM ne seront donc plus nécessaires. Précisons que pour les démarches administratives autres que celle d'une demande de carte CPS le passage à la CPAM demeure.

## IV.2. L'offre libérale de soins de premiers recours (exemple)

### OFFRE DE SOINS DE PREMIERS RECOURS TS n° 1 - BREST/ CARHAIX/ MORLAIX

	Territoire observé	Région
Nombre de communes	175	1 270
<b>Démographie</b>		
Population légale 2008	542 455	3 149 701
Taux d'évolution annuel moyen 2008 / 1999 (en %)	0,40	0,89
Population légale 2007	539 582	3 120 288
Dont moins de 15 ans (en %)	18,2	18,1
Dont 75 ans et plus (en %)	9,2	9,4
Projection de population en 2025	591 657	3 564 671
Dont moins de 15 ans (en %)	17,9	17,4
Dont 75 ans et plus (en %)	10,9	11,5
<b>Bénéficiaires de soins</b>		
Nombre de bénéficiaires ALD 2009	71 651	486 555
Part des bénéficiaires ALD parmi la population (en %)	13,2	15,4
Consommation intra 2009 (en %)	96,5	n.d.
Part de la population sans généraliste en activité sur leur commune (en %)	9,4	n.d.
<b>Offre de soins libérale au 01/01/2011</b>		
<u>Médecins généralistes (cabinets primaires)</u>	<u>532</u>	<u>3 077</u>
Densité pour 10 000 habitants	9,8	9,8
Dont médecins âgés de 60 ans et plus (en %)	26,9	26,5
Dont médecins âgés de moins de 40 ans (en %)	11,8	10,2
Taux de féminisation (en %)	30,5	30,3
Solde (installations - départs)	4	1
Activité moyenne annuelle 2009	4 891	4 844
<u>Médecins spécialistes (cabinets primaires)</u>		
Gynécologues (option médicale et / ou obstétrique)	27	200
Ophthalmologues	32	212
Psychiatres (dont spécialisés enfants et adolescents)	43	239
Oto-rhino-laryngologistes	16	88
Dermatologues	29	140
Pédiatres	15	107
<u>Infirmiers libéraux (cabinets primaires)</u>	<u>802</u>	<u>4 109</u>
Densité pour 10 000 habitants	14,8	13,0
<u>Pharmacies</u>	<u>205</u>	<u>1 156</u>
<u>Masseurs-kinésithérapeutes (cabinets primaires)</u>	<u>490</u>	<u>2 737</u>
Densité pour 10 000 habitants	9,0	8,7
<u>Chirurgiens-dentistes (cabinets primaires)</u>	<u>310</u>	<u>1 868</u>
Densité pour 10 000 habitants	5,7	5,9

## Définitions et sources

La fiche territoire est un ensemble d'indicateurs permettant d'appréhender l'offre et les soins de premiers recours sur un territoire donné (canton, pays, territoire de santé, ...) et de les comparer au niveau régional.

Deux sources d'information ont été mobilisées : l'INSEE pour les données de démographie générale de la population et l'Assurance Maladie pour les données relatives à l'offre libérale et à la consommation de soins de ville.

### Population au 01/01/2008

Il s'agit de la population municipale qui comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensées sur le territoire de la commune. Source : INSEE.

### Projection de population en 2025

Le modèle Omphale 2010, sur lequel s'appuie les projections de population, intègre des hypothèses purement démographiques (fécondité, mortalité et migrations). Il s'agit donc d'une simulation qui permet de mesurer exactement ce qui se passerait si les tendances démographiques observées sur le passé se maintiennent. Source : INSEE.

### Bénéficiaires ALD 2009

Il s'agit du nombre de bénéficiaires ayant eu droit à une exonération du ticket modérateur au titre d'une affection longue durée au 31/12/2009. Source : Assurance Maladie (Régime Général, MSA, RSI).

### Population sans généraliste

Il s'agit de la population au 01/01/2008 résidant dans des communes qui n'accueillaient pas de cabinet primaire de médecin généraliste au 01/01/2011. Source : INSEE, Assurance Maladie.

### Consommation intra 2009

Elle correspond à la part des consultations et des visites consommées en 2009 par les assurés résidant sur le territoire observé et réalisées par les généralistes installés sur le même territoire parmi l'ensemble des consultations et des visites consommées en 2009 par les assurés résidant sur le territoire observé. Source : Assurance Maladie (Régime Général, MSA, RSI).

### Recensement des professionnels de santé libéraux

Il s'agit du nombre de cabinets primaires (implantations principales) des professionnels de santé en exercice au 01/01/2011, quelque soit la nature d'exercice (libéral intégral ou libéral et salarié à la fois). Les médecins interdits d'exercer ne sont pas comptabilisés. Source : Assurance Maladie.

### Activité moyenne des médecins généralistes 2009

Il s'agit du nombre moyen de consultations et visites réalisées en 2009 par les médecins généralistes qui ont été en activité tout au long de l'année 2009. Source : Assurance Maladie (Régime Général, MSA, RSI).

### Installations de médecins généralistes entre le 01/01/2010 et le 01/01/2011

Il s'agit du nombre d'installations en cabinet primaire entre le 01/01/2010 et le 01/01/2011. L'installation qui suit la cessation d'activité d'un même médecin dans la même commune n'est pas comptabilisée (par exemple, un changement de type d'exercice pour exercer en SCP/SEL, un déménagement dans une même commune). Source : Assurance Maladie.

### Départs de médecins généralistes entre le 01/01/2010 et le 01/01/2011

Il s'agit du nombre de cessations d'activité en cabinet primaire entre le 01/01/2010 et le 01/01/2011. La cessation d'activité qui précède l'installation d'un même médecin dans la même commune n'est pas comptabilisée (par exemple, un changement de type d'exercice pour exercer en SCP/SEL, un déménagement dans une même commune). Source : Assurance Maladie.

### Légende du tableau

s : secret statistique - donnée non diffusable.  
n.d. : donnée non disponible.

### IV.3. Liste des structures par territoire de santé

Territoire de santé	Etablissements de santé publics	Autres structures
1	CHG Ferdinand Grall - Landerneau CHG Pays de Morlaix CHG de Saint-Renan CHU Brest EHPAD de Huelgoat	Centre de Perharidy (Roscoff) Centre de dialyse AUB SANTE (Brest) Centre de médecine du sport (Brest) Centre de médecine physique et de réadaptation Kerlena (Roscoff) Centre médico-psychopédagogique Jean Charcot (Brest) Centre médico-psychopédagogique Paul Serisier (Morlaix) Centre médico-psychopédagogique Recouvrance (Brest) Centre médico-social (Morlaix) Clinique de l'Elorn (Landerneau) Commission départementale d'aide sociale (Le Relecq-Kerhuon) EHPAD Ker Digemer (Brest) Etablissement français du sang (Brest) Institut Jean-Louis Etienne (Brest) Institut médico-éducatif Les paquerettes (Dirinon) Laboratoire Jomier (Morlaix) Laboratoire d'analyses médicales Patrick Floch (Brest) Maison d'enfants La Passerelle (Brest)
2	CHG de Douarnenez CHG intercommunal de Cornouaille - Quimper EPSM Gourmelen - Quimper	CH Hôtel-Dieu (Pont-L'abbé) Centre de dialyse AUB Santé (Quimper) Centre de rééducation fonctionnelle de Treboul (Douarnenez) Centre départemental d'action sociale (Douarnenez) Centre médico-psychopédagogique (Quimper) Clinique Les glénan (Bénodet) EHPAD Les Magnolias (Quimper) ELSM Quimper Etablissement français du sang (Quimper) Laboratoire GAMA (Rosporden) Laboratoire d'analyses médicales Boulbria Laboratoire d'analyses médicales GAMA (Quimper) MDPH Quimper RSI Quimper

Territoire de santé	Etablissements de santé publics	Autres structures
3	CHG de Quimperlé EPSM JM Charcot (Caudan) CHBS (Lorient) CHG de Port-Louis	Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile Le Genêts d'or (Ergue-Gaberic) Centre de dialyse AUB Santé (Lorient) Centre de rééducation fonctionnelle de Kerpape (Ploemeur) Centre mutualiste de rééducation et réadaptation Fonctionnelle de Kerpape (Ploemeur) Centre médico-social - PMI (Lorient) Clinique mutualiste Porte de l'Orient (Lorient) Etablissement de soins gériatriques (Port-Louis) HAD Aven Etel (Lorient) Laboratoire Gousse-Peron Laboratoire d'analyses médicales Blanc-Galiby Maison de santé spécialisée Le Divit (Ploemeur) Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile du Scorff (Lanester)
4	CHG de Ploermel CHBA (Vannes) EPSM Morbihan (Saint-Avé)	Centre Médico-social - PMI (Auray) Centre de dialyse ECHO (Vannes) Centre de postcure et de réadaptation (Billiers) Clinique des augustines (Malestroit) ELSM Vannes Etablissement français du sang (Vannes) Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (Le Palais) Laboratoire Analyses Médicales (Auray) Laboratoire d'analyses et de biologie médicales Le Goff (Quiberon) Laboratoire d'analyses médicales Olivier Kerrand (Saint-Avé)
5	CHG de Fougères CHG de Redon CHG de Vitré CHU de Rennes CHS Guillaume Régnier (Rennes)	Centre Eugène Marquis (Rennes) Centre de SSR Pierre Blanche (Bourg-des-Comptes) Centre de dialyse AUB Santé (Rennes) Centre médical et pédagogique de Beaulieu (Rennes) Centre médico-psycho-pédagogique (Vitré) Centre médico-psycho-pédagogique (Fougères) Centre médico-psycho-pédagogique Le Gacet (Rennes) Centre médico-psycho-pédagogique Les grisons (Rennes) Centre médico-psycho-pédagogique de Beaulieu (Rennes) Centre médico-scolaire (Fougères) Centre régional de gériatrie (Chantepie) Clinique La sagesse (Rennes)

Territoire de santé	Etablissements de santé publics	Autres structures
		Clinique Saint-Yves (Rennes) Commission départementale d'aide sociale - Couronne rennais sud (Chartres-de-Bretagne) Conseil Général Rennes ELSM Rennes Etablissement français du sang (Rennes) Foyer de vie AFTC (Betton) Hôpital St-Thomas de Villeneuve (Bain-de-Bretagne) IEM APF (Chartres-de-Bretagne) Institut Tomkiewicz (Betton) Institut médico-éducatif La breteche (Hédé) Laboratoire Galmiche Laboratoire d'analyses Corre 35-01 (Rennes) MDPH Rennes MSA Rennes Maison d'enfants Rey Leroux (La Bouexiere) Pôle Médecine et réadaptation fonctionnelle Saint-Hélier (Rennes) Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile SSEFIS P.Cezanne (Fougères) UEROS (Betton) Unité de réadaptation fonctionnelle en milieu professionnel (Vern-sur-Seiche)
6	CHG René-Pleven - Dinan CHG de Saint-Malo	CHS de Léhon CHS de Léhon (Dinan) CMP Enfants & Ado (Dinan) CR de thalassothérapie (Saint-Malo) Commission départementale d'aide sociale (Combours) EHPAD (Cancale) Hôpital Arthur Gardiner (Dinard) La maison de Vellada (Plancoet) Maison Saint-François (Dinard) Maison de retraite de Crehen Gibraine
7	CHG de Guingamp CHG Pierre le Damany - Lannion CHG de Paimpol CHG de Saint-Brieuc CHG de Tréguier (entité géo.)	CHS de Bégard CMP Enfants & Ado (Saint-Brieuc) CMPI (Saint-Brieuc) CMS (Lannion) Centre Jacques Cartier (Saint-Brieuc)

Territoire de santé	Etablissements de santé publics	Autres structures
		Centre Saint-Benoît Menni (Saint-Brieuc) Centre de dialyse AUB SANTE (Saint-Brieuc) EHPAD (Lamballe) Etablissement français du sang (Saint-Brieuc) Etablissement public social et médico-social Les Mauriers (Plaintel) Institut éducatif, thérapeutique et pédagogique Kerbeaurieux (Saint-Quay-Portrieux) Lycée Auguste Marie (Guingamp) MDPH Saint-Brieuc Maison des adolescents (Saint-Brieuc) Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile Kerbeaurieux (Saint-Brieuc)
8	CHCB (Pontivy)	CHS de Plouguernevel Centre de long séjour (Rostrenen) Centre médico-psychologique / Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel de Pontivy Etablissement spécialisé de Penn-Ker (Bréhan) Maison de retraite Barr Heol (Bréhan)

#### IV.4. Les différents secteurs conventionnels

Depuis la convention de 1980, les médecins libéraux conventionnés peuvent choisir d'exercer soit en secteur 1 soit en secteur 2 ; certains ont gardé un droit permanent au dépassement, d'autres ont choisi de ne pas être conventionnés.

Médecins non conventionnés (NC) avec l'Assurance maladie : ces médecins exercent leur profession en dehors du cadre conventionnel. Ils peuvent appliquer librement leurs tarifs ; les honoraires ne sont pas remboursés à leur patientèle ; seules leurs prescriptions sont prises en charge.

Médecins en secteur 1 : Les médecins qui exercent en secteur 1 s'engagent à respecter les tarifs négociés dans le cadre de la Convention passée avec l'Assurance Maladie, moyennant certains avantages fiscaux et sociaux (prise en charge de vos cotisations). Leurs patients sont remboursés sur la base des tarifs en vigueur avec application du taux de remboursement pris en charge par l'Assurance Maladie (leurs patients seront ainsi remboursés à hauteur de 70% des tarifs).

Médecins en secteur 2 : Les médecins qui le souhaitent peuvent exercer en secteur 2 à condition de s'installer pour la première fois en exercice libéral et d'être titulaire d'un titre hospitalier (ancien chef de clinique ou assistant des hôpitaux). Ils sont autorisés à dépasser le tarif fixé par la Convention, ce qui signifie qu'ils sont autorisés à pratiquer des dépassements d'honoraires avec tact et mesure. Ils ne bénéficient pas des mêmes avantages sociaux et fiscaux qu'en secteur 1. Leurs patients sont remboursés par le régime obligatoire sur la base des tarifs conventionnels, le reliquat restant à leur charge ou à celle de leur couverture complémentaire.

## IV.5. Les différents statuts hospitaliers

Les médecins hospitaliers sont des agents publics sous statut. La majorité d'entre eux sont des praticiens hospitaliers (PH) à temps plein ou à temps partiels.

A côté des praticiens hospitaliers, d'autres médecins exercent à l'hôpital. Ces professionnels relèvent de différents statuts.

Assistants des hôpitaux. Le statut d'assistant permet d'être recruté par contrat, sans concours, par le directeur de l'établissement public de santé. Sur l'ensemble de sa carrière hospitalière, un praticien ne peut être assistant pendant plus de six ans

Praticiens attaché. Sans opter pour une carrière hospitalière après concours, le statut de praticien attaché permet d'exercer dans le service public hospitalier. L'attaché peut exercer ses fonctions dans un ou plusieurs services du même établissement ou dans des établissements différents. Les praticiens attachés exercent leur activité médicale à l'hôpital sous forme de demi-journées. Ces obligations de service sont comprises entre une et dix demi-journées. Leur statut présente un double intérêt : celui de l'apport de compétences spécifiques dans certains domaines et celui d'une collaboration plus étroite entre l'hôpital et la médecine de ville.

Praticiens hospitaliers universitaires. Ils se répartissent en trois catégories :

- les personnels titulaires en deux corps ; celui des Professeur des universités - praticiens hospitaliers (PU-PH) et maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers (MCU-PH),
- les personnels temporaires qui sont les praticiens hospitaliers détachés dans le corps des praticiens hospitaliers universitaires pour une période n'excédant pas huit ans (y compris les années de clinicat),
- les personnels non titulaires qui comprennent les chefs de clinique des universités-assistants des hôpitaux et les assistants hospitaliers universitaires. Ils sont nommés pour une période de deux ans avec la possibilité de deux renouvellements 'une année chacun.